

Neuvième Année

N° 7.8 - 1983 - 84



CHANTIERS

DANS
L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIAL

**MENSUEL
D'ANIMATION
PÉDAGOGIQUE**

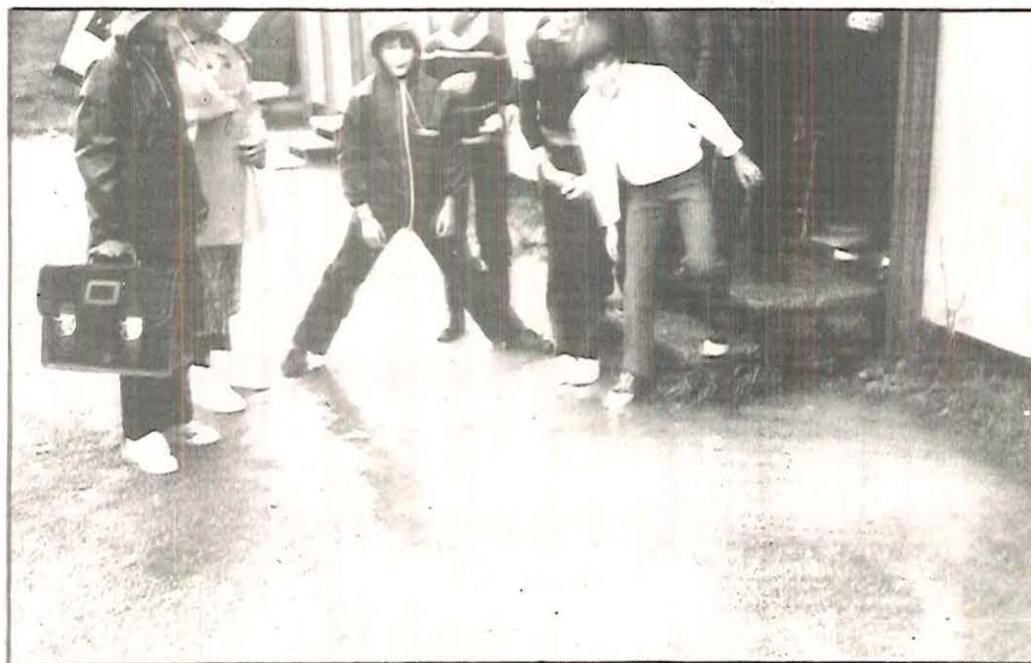
ASSOCIATION ÉCOLE MODERNE
PÉDAGOGIE FREINET
des travailleurs de l'enseignement spécial

On est mieux là que sur la pelouse, pas vrai ?

Je suis drôlement content. mes copains sont dans une sixième ordinaire, mais moi je suis en 6ème spécialisée. La "Sesse" ça s'appelle !

On a un bâtiment rien que pour nous, enfin on le partage avec les 5ème spécialisées, eux aussi, qu'est-ce qu'on rit !

Le matin on commence par une chouette glissade dans la boue, le terrain est en pente pour arriver à notre "provisoire"; les semelles de mes chaussures sont déjà décollées : elles étaient neuves à la rentrée. Avant d'entrer en classe il faut sauter la flaque, moi je préfère marcher dedans, comme ça je lave le bas de mon pantalon que j'ai sali dans la descente...



SOMMAIRE

- 3. Sommaire et expression adulte..... Bernard MISLIN
- 4. Expression enfants : "LE P'TIOT MARIEULLES" 57 VERNY

Pages blanches : (pages préparées à Meaux)

- 5. Pour ouvrir des portes - déblocage..... Monique MERIC
- 6. Expression ados: Fabienne et Sylvie 88 LEP GERARDMER
- 11. Les Activités Libres en S.E.S. Mireille GABARET
- 13 notre mini-dossier : 14. Expression ENP NANTES
à **Les Ecoles Nationales**
de **Perfectionnement** Pierre YVIN
- 29. Expression enfants: "LES PETITS AMIS" 50 OCTEVILLE
- 30. "OBJECTIF REVE" 38 FONTAINE
- 31. Intégration...à boire et à manger ? Yr. VETTER
- 34. Expression adulte: Intégration J. MERIC-M. LOICHOT
- 35. Zones Prioritaires: bientôt 3 ans Michel FEVRE
- 38. Expression enfants: dessin d'un 6 ans L. LOICHOT
- 39. Droits et pouvoirs des enfants: Denis MORIN
C/R. de l'atelier: le droit au secret
- 40. Expression adulte Michel LOICHOT

Pages Coopératives : (P. Vernet)

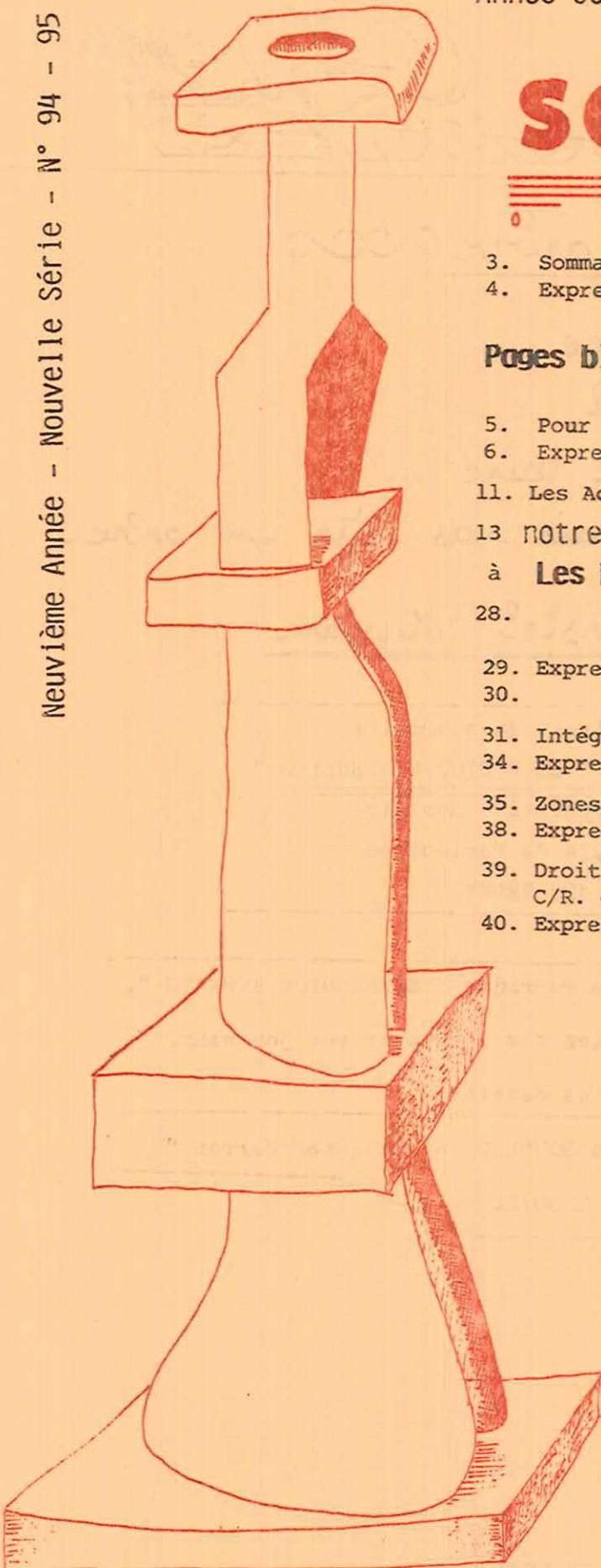
- 1.C Adresses utiles, Abonnements, Revues.
- 3.C Echos du mois: Chantiers 100 M. FEVRE
Journées d'études de Bar le Duc,
- 4.C Ah! le F.G.E.P. Maryvonne CHARLES
- 5.C Le Centre de Documentation de Eric D.
la Commission - Enquête outils
- 7.C Echos des circuits d'échanges:
I. Fiches Maths-Vie J.-P. BOURREAU
- 10.C II. Enfants de Migrants J.-C. SAPORITO
- 10.C III. Informatique à l'école Ph. S.
- 12.C Entraide pratique: Annonces, P. ROBO
Appels, 8 fiches d'E. P. Eq. FGEP

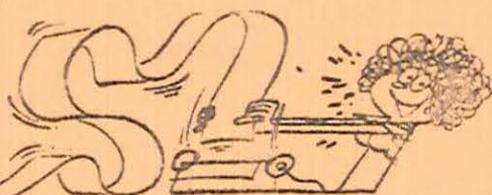
en Supplément :

- A propos du F.G.E.P
- Un album de SES 2 de nos dossiers
- Histoire rigolotte Collège THOUARS

LE STAGE D'ETE de la Commission
Educ. Spécialisée
du 25 Août au 2 Septembre

18.5.80
Bily





Pour être un arbre

Il faut rester sur place,
Il faut regarder le ciel,
et en plus il faut se taire....
Finalement, je ne voudrais pas être un arbre.

Borstel Myriam

Extrait du journal :

" LE P'TIOT MARIEULLES "

Coopérative Scolaire

Ecole de Marieulles

57 420 VERNY

Pour la rubrique " EXPRESSION ENFANTS ",
n'oubliez pas d'envoyer vos journaux,
textes et dessins à :

Patrice BOUREAU - " Le Pief-Marron "

79 100 THOUARS

Le cahier fâché

Il était une fois un cahier,
Cui en avait marre d'être barbouillé,
Et qui disait,
Quand je pense que je pourrais être beau et propre,
Mais cette enfant inconscient
Ne sait ni écrire, ni dessiner,
Alors, je suis fâché,
Et c'est grave pour un cahier.

POUR OUVRIR DES PORTES

Monique MERIC

Plus mon temps dans l'enseignement spécialisé augmente (et 17 ans, ça commence à être important !), et plus j'ai de doutes dans beaucoup de domaines. Mais une constatation est devenue certitude et se confirme d'année en année :

les enfants qui sont dans nos classes (et je parle essentiellement des perfectionnements et des SES) ont un vocabulaire très réduit en extension. Et, facteur aggravant, souvent, chaque terme de ce vocabulaire n'a qu'un sens, la compréhension est étroite. Un exemple, pour vous faire sourire : au cours d'un jeu de piste en pleine nature, trois gamins s'étaient perdus car ils n'avaient pas trouvé le "carrefour goudronné" qu'indiquait le message... Pour eux, "carrefour" ce n'était que la grande surface commerciale, bien sûr !

Jouer avec les lettres de l'alphabet, jouer avec les mots, trouver des relations entre eux, se donner la possibilité d'inventer des mots à nous, me paraît une démarche intéressante pour débloquer le vocabulaire de nos gamins et leur donner la possibilité de l'élargir.

Ca y est, j'ai prononcé le grand mot : "DEBLOQUER"... Mais les termes pour dire ne suffisent pas. S'ils suffisaient, il y aurait moins de problèmes dans le monde car en cette fin du vingtième siècle, ce ne sont pas le vocabulaire et les dictionnaires qui manquent !

Oui, vous avez deviné, mon souci majeur c'est la communication. Pas l'information, ni les ersatz de communication, la véritable, qui ne peut exister que lorsque les personnes face à face s'expriment véritablement, disent ce qu'elles ressentent, les idées qu'elles ont. Or, les gamins qui peuplent nos classes (là je parle surtout des SES) sont bloqués, c'est sûr, et ne s'expriment pas. Pour parler, ils parlent, certes ! souvent à tort et à travers, d'ailleurs. Ils font même beaucoup de bruit pour se rassurer, pour se donner un moyen d'être sûrs qu'ils existent.

Pour qu'ils soient mieux dans leur peau, donc mieux avec les autres ; pour qu'ils fassent moins de bruit avec leur bouche et disent plus, ils ont besoin d'abord d'apprécier que leur dire est entendu, que leur écrit est accepté avec son originalité, sa différence. Quand ils auront eu plusieurs fois cette occasion, alors, ils s'exprimeront, alors ils deviendront créatifs.

Proposer des incitateurs, des départs catalyseurs qui permettent aux enfants de découvrir leur personnalité, donner l'occasion de tricoter les mots et les idées, dire tout seul, jouer avec les autres, rire ou s'émouvoir ensemble, n'est-ce pas une ouverture vers la véritable expression ?

Je n'ai pas inventé grand'chose, mais tous les exercices que je propose, je les ai pratiqués aussi bien avec mes élèves de SES qu'avec des groupes d'adultes en promotion sociale (car, pour eux aussi, l'Ecole a été si efficace qu'ils sont bien persuadés qu'ils ne sont capables ni d'écrire, ni de dire, ni de créer, excepté dans le métier qu'ils ont appris !).

J'ai trié pour ne garder que les activités les plus riches, et je les ai classées, regroupant au chapitre I : celles qui représentent surtout un travail sur les mots ;

chapitre II : celles qui font appel à l'imaginaire, à la personnalité, à l'inconscient.

Mes sources sont diverses : un ancien chantiers, une Erèche, des BT2, etc...

(FICHES SUR FEUILLET SEPARÉ... QU'ON POURRA GARDER)

"le ciel est gris" → pluie, triste, larmes, séparation, mort, grand'mère
 Remarque: il faut que ce soit rapide ; limiter le temps:

- chacun dit ce qu'il a écrit (pensé) : les enfants prennent conscience des différences - l'adulte découvre l'inconscient de l'enfant.

4- Phrase à partir de quelques mots : dont on peut augmenter le nombre, plus il y a de mots obligatoires, plus c'est difficile.

Plusieurs membres du groupe disent un mot auquel ils pensent à ce moment-là. Il s'agit de construire une phrase contenant tous ces mots, plus tous ceux que l'on veut ajouter pour que la phrase exprime l'idée qu'on souhaite lui faire dire.

Remarque : on peut obtenir des résultats drôles.

5- Si j'étais : Si j'étais..un élément de l'univers, je voudrais être...pour ou parce que..

si j'étais un animal, je serais...

si j'étais une plante, je serais...

si j'étais une couleur, je serais...

si j'étais un objet, je serais..

si j'étais un bâtiment je serais...

si j'étais un métier, je serais...

si j'étais un personnage je serais...

Bien préciser pour chaque proposition le choix et le motif du choix (très projectif)..

6.- Proposition de débuts de phrases qui induisent une expression :

si j'avais... je...

j'aimerais être ou avoir ... pour ...

je voudrais pouvoir...

j'ai rêvé que/de...

j'ai peur que/de...

rien n'est plus...+ adjectif + suite...

pour faire....il me faut (faudrait)

ou, je prendrais

j'ai perdu...

Remarque : les premières productions sont souvent banales. Insister dans la même série.

7- Devinette : deviner un objet caché, soit par des questions auxquelles le meneur de jeu ne répondra que par "oui" ou "non", soit en faisant décrire l'objet sans aucune indication de son utilisation, de ses fonctions.

8- Echange de petits papiers : exercices surréalistes basés sur la rencontre fortuite de mots et d'idées.

8.1.- questions-réponses : le groupe peut se partager en deux équipes. Une équipe élabore des questions écrites chacune sur une feuille différente. L'autre équipe, de la même façon, rédige des réponses, sans connaître, bien sûr, les questions. Puis on mélange toutes les questions d'une part, toutes les réponses d'autre part, et on lit alternativement une question - une réponse.

• les enfants peuvent aussi se mettre par deux et changer de rôle "Q ou R" à tour de rôle..

Les questions peuvent être : $\left\{ \begin{array}{l} \text{qu'est-ce que - qui} \\ \text{pourquoi..} \end{array} \right.$

Réponses: c'est..
parce que..

ou : phrase commençant par "quand", suivi au moins d'un nom + verbe au futur → alors une deuxième partie avec un nom + verbe au futur + suite

ou : "on n'a jamais vu..." → la réponse doit être à l'infinifinitif ou commencer par "qui"

Ex : de résultats obtenus : - "qu'est-ce que la liberté ?

c'est une multitude de petits points multicolores dans les papiers"

- "quand les pierres se gratteront..les ongles pousseront aux racines"

- "on n'a jamais vu un lièvre dans un bois..observer les champignons à la loupe"

- "pourquoi le bruit de la mer empêche-t-il les poissons de dormir?...parce que les animaux sont plus sensibles à la musique qu'on ne croit"

Remarque : les papiers circulent toujours ne doit pas savoir ce qui est écrit.

pliés. Celui qui reçoit un papier

8.2.- cadavres exquis : le premier écrit une phrase sur un morceau de papier, le plie en accordéon, passe au suivant qui écrit une autre phrase, et ainsi de suite. Quand c'est terminé, on lit les phrases dans l'ordre où elles ont été

écrites. Mais après, une équipe peut revoir la succession et "arranger" pour faire un texte.

8.3.- Histoire collective inventée : c'est toujours la technique des petits papiers. Chaque membre du groupe, en même temps, commence une histoire de son choix. Il en écrit deux ou trois lignes et il ne laisse dépasser que les derniers mots.

Quand tout le monde est prêt, chacun passe son papier à son voisin. Celui-ci continue l'histoire, à son gré, en s'inspirant des mots apparents. Puis, il plie la feuille à son tour, en laissant dépasser les derniers mots, et on continue... jusqu'à ce que les feuilles aient fait le tour complet. A la fin, il y a autant d'histoires que de membres dans le groupe.

9.- Récits à construire :

9.1.- Imaginatif : à partir de l'idée suggérée par un mot :
partir - tristesse - violence - tendresse - assez - etc...

à partir d'une phrase suggérant une idée inattendue : par ex. : un escargot (ou une souris, ou une araignée) explore la trompe d'un éléphant....Imagine...

• un ours a trouvé un réveil dans la neige

• le crapaud a avalé une éponge...

9.2.- projectif : comment imagines-tu le pays idéal où tu aimerais vivre ?

• le lieu idéal

• la maison idéale où tu aimerais

• l'école idéale ? une société

habiter ?

idéale ? une Vie bien réussie ?

10.- Refaire le monde oralement : Imaginer qu'un élément, qu'un objet important n'a pas été créé :

Ex : le bois n'existe pas... ou • on n'a pas inventé le feu...

ou • il n'existe aucun moyen pour s'éclairer la nuit

Imaginer toutes les conséquences et exprimer comment on vivrait si cet élément n'avait pas été créé.

11.- Les contre-vérités : Il s'agit de transformer des banalités, de les transfigurer en associant des objets ou des idées qui, normalement, ne vont pas ensemble.

Ex : "un jour qu'il faisait nuit" (de DESNOS)

.. En silence, mes yeux prononcèrent un bruyant discours...la pluie nous sécha...

Chacun peut inventer une phrase d'une ligne maximum ; une équipe peut ensuite classer les phrases pour faire un poème collectif.

12.- Création à partir de la structure d'un poème : On peut partir d'un poème ayant un contenu émotionnel très fort ou ayant une structure interne apparente. Il s'agira d'entendre plusieurs fois, de comprendre, puis de construire un poème qui ait la même structure. Poèmes pouvant être utilisés (ce ne sont que des exemples)...

DESNOS : couplets de la rue Saint Martin - Le dernier poème

GUILLEVIC : douceur

BORIS VIAN : S'il restait un oiseau et une locomotive

C. ROY : la nuit

GUY TIROLIEN : prière d'un jeune écolier noir

PREVERT : j'en ai vu plusieurs - la chanson du vitrier - le cancre

ELUARD : couvre-feu - que voulez-vous ?

P. FORT : chanson d'un berger surpris par la neige - A. LANOUX : quelqu'un

13.- Création à partir d'une reproduction de tableau : un KANDINSKY-un MIRO... par exemple.

14.- Création à partir d'un support musical : écouter en silence, en fermant les yeux si l'on veut, ou en "griffonnant" au crayon sur un papier.

Puis ré-écouter et écrire en même temps ce qu'on ressent, ce que la musique évoque en nous. Mise en commun pour ceux qui la désirent.

Musiques possibles (ce ne sont que des exemples)

PIERRE HENRI : variations pour une porte et un soupir - messe pour le temps présent

STOCKHAUSEN : Kontakte

XENAKIS (sa musique)

- LES PERCUSSIONS DE STRASBOURG

M. DE FALLA : la danse rituelle du feu - MOUSSORSKY : tableaux d'une exposition

KATCHATOURIAN - GERSHWIN - K.M. JARRE - VANGELIS - etc...

LES ACTIVITES LIBRES

Mireille GABARET

Commençons par une évidence : il est nécessaire pour l'enfant de disposer, dans le cadre d'une journée organisée par le groupe, d'un temps à gérer librement, personnellement et d'outils permettant des apprentissages individuels (1). Cette nécessité est encore plus profondément ressentie dans les classes spéciales où l'hétérogénéité des niveaux et des intérêts n'est un secret pour personne... Dans ma classe de SES, j'avais donc (je n'ose pas dire depuis combien de temps !) un temps de travail individuel où chacun vaquait à ses occupations : fichiers, lectures, textes, musique, dessin, journal, etc... Ce regroupement d'activités nombreuses et variées dans un même temps n'était pas satisfaisant :

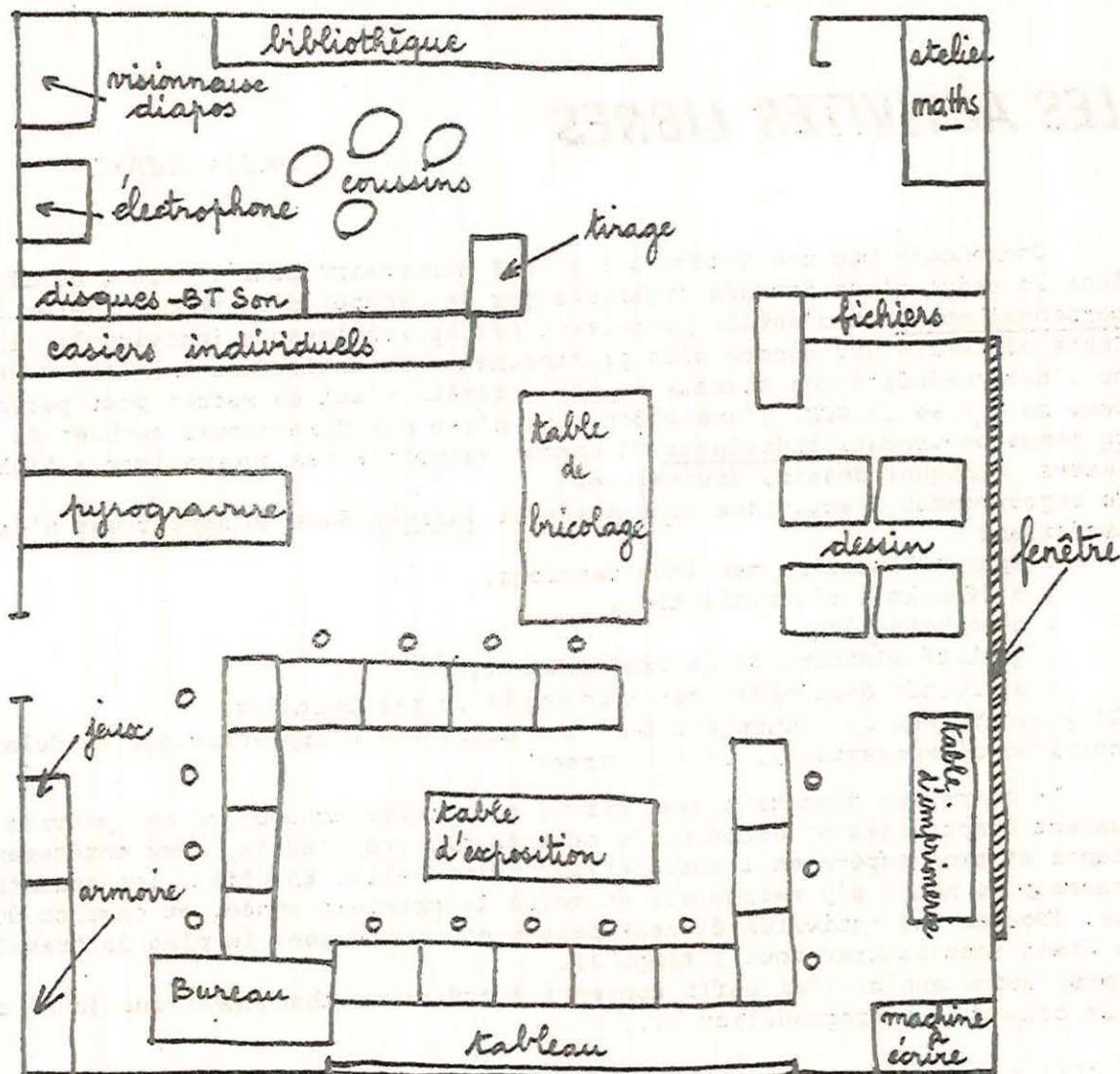
- . éparpillement de mes interventions,
- . difficultés d'installation,
- . gêne mutuelle,
- . qualité médiocre de la production (!),
- . activités délaissées par l'ensemble ou par certains.

(Il y avait ceux qui fondaient dans les activités d'apprentissage et délaissaient les activités d'expression... et l'inverse).

En outre, en discutant avec Hervé, nous avons trouvé que ces pauvres élèves manquaient d'activités de détente. Je me suis dit que j'avais, avec entêtement, brûlé les étapes et trop espéré en l'autogestion individuelle. En effet, les enfants avaient beaucoup de mal à s'y retrouver, du moins la première année, et ensuite du mal à choisir. (Toutes les activités étaient prises en compte dans le plan de travail individuel, on était sous contrat tout l'temps !). Alors, cette année, j'ai enfin consenti à opérer un changement que je ne considérais plus comme une rétrogradation !...

- 1/ J'ai commencé par me faire plaisir en proposant des moments collectifs d'expression (on peut y faire des textes, ou autres), de travail au journal, de techniques manuelles (le même atelier pour tous dans un premier temps) etc...
- 2/ J'ai distingué : travail individuel et activités libres. Le premier désigne tout ce qui est noté au plan de travail donc régi par un contrat. Entrent dans ce vocable, le travail aux fichiers, les lectures à préparer, tout ce que l'enfant fait pour le groupe (partage du travail "commandé" à l'avance), une heure en général, le matin.
- 3/ L'après-midi commence par un atelier collectif, programmé à l'avance. Tout le groupe travaille là dans le même domaine manuel, artistique, expression. En général, les participants ne terminent pas en même temps et se mettent donc de façon échelonnée en activités libres. Ils se réfèrent à la liste qui est affichée et qui s'allonge suivant les idées qui affluent. Au départ, cette liste correspondait au matériel installé dans la classe : machine à écrire, dessin, atelier maths, bibliothèque, images, disques, diapos, limographe, jeux. Lorette a apporté un pyrograveur. Nous y avons adjoint celui de la SES. Ils ont découvert en bas la table de ping-pong construite par leurs prédécesseurs, ont demandé à s'en servir. Restait un espace libre dans la classe : qu'en fait-on ? (question posée par moi) Un coin bricolage, 3 autres activités possibles : bricolage, pyrogravure, ping-pong. Jusqu'à présent, chacun y trouve son compte. Les différentes possibilités sont exploitées de façon équivalente. Je prévoyais des rivalités (plusieurs personnes par exemple souhaitant être à la machine à écrire), elles ne se sont pas manifestées. En général, le maximum de 4 personnes en dessin n'est pas dépassé. Le conseil a décidé de limiter le nombre de personnes au coin lecture au nombre de coussins et pour éviter le bruit.

(1) certains vont demander : "des preuves, des preuves !!!"



Certaines activités se passent hors de la présence de l'adulte (ping-pong par exemple). On est revenu (sans manipulation !) à la carte de confiance donnant droit de circuler librement dans la SES.

Le Conseil a invité, pour sa prochaine réunion le Directeur de la SES. Une des questions qui lui sera posée : A-t'on le droit, pendant les activités libres, de jouer avec du matériel de sport dans la cour ?

Ce moment d'activités libres est apprécié de tous. Bien des idées en sortent pour le travail collectif. Venant en fin de journée, juste avant la réunion de bilan du soir, il est d'autant plus long qu'on termine plus tôt ce qui était prévu au programme : une sacrée motivation pour ne pas perdre de temps !

Les enfants sont, à ce moment là, presque autonomes vis à vis de moi et indépendants vis à vis du groupe.

Novembre 1983

Mireille GABARET
26, rue des Sports
44400 - LES SORINIERES

LES ECOLES NATIONALES

MINI - DOSSIER 4

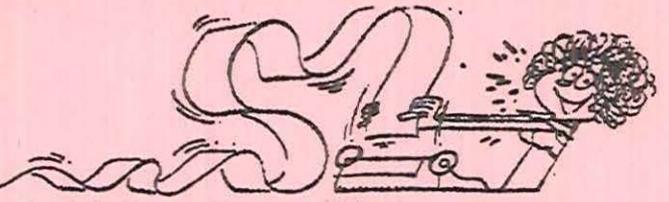
MARS - AVRIL 1984

DE PERFECTIONNEMENT

Pierre YVIN

SOMMAIRE

	Pages:
* Introduction	15 3
I. L'histoire des E.N.P.	15 3
II. Le recrutement	16 4
III. Les structures administratives de l'E.N.P.	17 5
IV. Moyens financiers	19 7
V. L'architecture	20 8
VI. Autonomie	20 8
VII. L'implantation	21 9
VIII. Organisation de la scolarité	21 9
IX. Fonctionnement des Ecoles Nationales de Perfectionnement	21 9
X. Coopération scolaire, Communauté éducative, Apprentissage de la démocratie	23 11
XI. La Formation Professionnelle	25 13
XII. Bilan de la situation actuelle	26 14



*Je rêve aux dessins que nous
avons faits pour les
correspondants*

(extrait du journal de l'E.N.P
de La Ferté Macé)

Guy Bermond A1



Où est le Printemps?

Où est le printemps?
cherche! cherche!

Peut être dans un arbre?
Peut-être dans le vent?

Mais voyons où est donc le
printemps

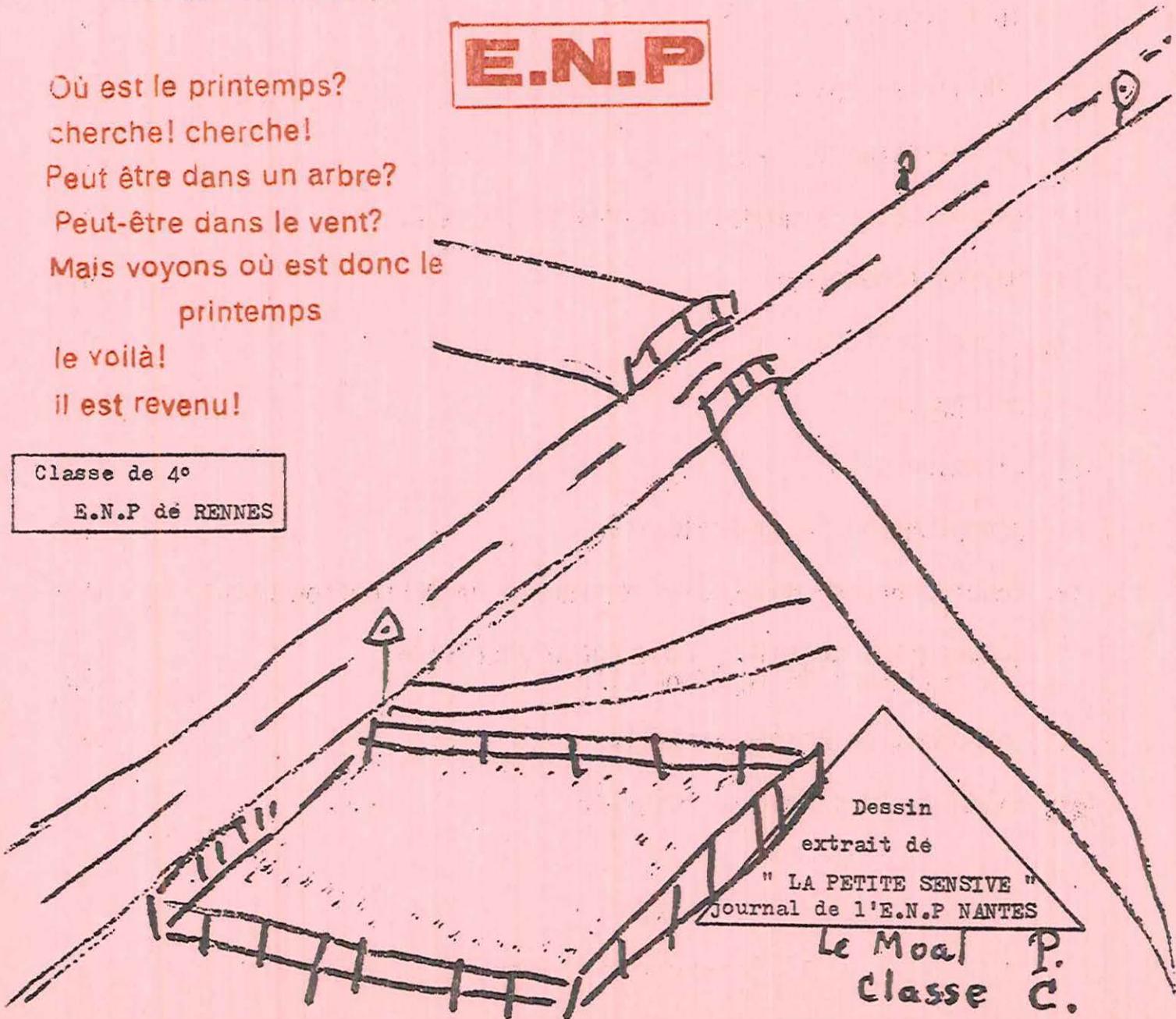
le voilà!

il est revenu!

E.N.P

Classe de 4^e

E.N.P de RENNES



Dessin
extrait de

" LA PETITE SENSITIVE "
Journal de l'E.N.P NANTES

Le Moal P.
classe C.

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'une ENP ?

Pour beaucoup d'enseignants et même d'enseignants spécialisés, pour des fonctionnaires de l'Education Nationale des services académiques et rectoraux, c'est un établissement souvent méconnu. Des formateurs, des centres nationaux et régionaux l'ignorent, mais en parlent cependant d'une manière théorique.

Ces ENP ne sont pas nombreuses, une par département, et certains départements n'en possèdent pas. Ils jouissent d'une certaine audience, positive souvent, négative parfois. Leur finalité reste souvent encore aujourd'hui floue auprès des personnes chargées de son recrutement et certains ne connaissent pas toujours l'ENP.

C'est à titre d'information que nous présentons ces types d'établissement et que nous en ferons une analyse critique et que nous tenterons de montrer comment elles peuvent évoluer.

Ce mini-dossier a été réalisé à partir d'un travail de P. YVIN, puis avec l'aide de camarades travaillant dans les ENP sous la responsabilité d'Eric DEBARBIEUX.

I/ L'HISTOIRE DES E.N.P.

Curieusement, les ENP trouvent leur origine dans les "Centres de Jeunesse" créés par le gouvernement de VICHY, en 1941-42. Ces centres créés pour les adolescents plus ou moins en perdition, avaient pour but de préparer ces jeunes à un métier, avec le désir de les orienter en fonction de l'idéologie du pouvoir "TRAVAIL, FAMILLE, PATRIE". En 1942, le Commissariat à la Jeunesse du gouvernement de VICHY créa "les centres spécialisés de la Jeunesse pour enfants et adolescents inadaptés aux conditions normales de l'enseignement général et professionnel".

L'administration de ces centres fut confiée à l'"Aide aux jeunes de France, filiale du Secours National", oeuvre de charité bien chrétienne.

Il ne nous semble pas inutile de rappeler cette origine qui a marqué le début de cette institution, qui l'a influencée pendant de nombreuses années et qui laisse encore des traces :

- Mise à part de tous ceux qui gênent hors des structures normales, souvent loin de toute agglomération et très loin de leur lieu d'origine.
- Refus de la mixité.
- Conception de la charité, de l'assistance qu'on retrouve encore au niveau du trousseau, imposé il y a 15 ans encore uniformément aux élèves, tout est fourni au jeune, y compris la brosse à dents.
- Conception militaire de l'internat, on ne rentrait chez soi qu'une fois par trimestre, et aujourd'hui encore une fois tous les 15 jours (à condition que les élèves le méritent).
- Conception autoritaire qui coupe l'adolescent de son milieu et aboutit à la "marginalisation des élèves", si l'établissement est de type carcéral.
- Le dentiste, le coiffeur, viennent à l'école, comme à la caserne.
- Conception encore militaire : on recrutait il y a 20 ans, de PARIS, on incorpore (c'est le mot employé). On trouve dans un règlement intérieur cette formule qui plairait aux adjudants : "La station aux WC ne doit pas être prolongée à l'excès - ce lieu doit être laissé propre, comme on aime le trouver".
- Conception militaire au niveau de la discipline : on se range au sifflet, suivant des lignes, rassemblement pour le dortoir, conditionnement professionnel.

Et si cela, en 1983, subsistait encore.

- Conception de la hiérarchie, au sein du personnel, et tout au-dessus de tout, le Directeur, qui note, qui a ses dossiers, qui peut s'opposer à toute initiative d'un éducateur, conception héritée des principes de VICHY et toujours en vigueur.

LE CHEF

A la libération, les centres spécialisés furent maintenus au nombre d'une douzaine. Les adolescents qu'ils accueillait ne pouvaient pas être accueillis dans les centres d'apprentissage, à cause de leur niveau scolaire trop faible. Il en est toujours

de même. Il faudra attendre la loi budgétaire du 31 décembre 1951 pour que les anciens centres spécialisés pour les enfants inadaptés, qui ouverts sous l'occupation par le Commissariat Général à la Jeunesse, soient transformés en établissements d'état, et deviennent les ECOLES NATIONALES DE PERFECTIONNEMENT.

Le Décret du 4 janvier 1954 fixe les règles d'administration des ENP et précise :
Article 2 : les Ecoles Nationales de Perfectionnement reçoivent des élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales de l'enseignement général ou professionnel.

Article 20 : énumère les 11 centres spécialisés qui sont transformés en ENP.

Il s'agit d'ENP se trouvant à PARIS, fonctionnant en externat, ou dans la région parisienne avec internat et quelque-unes en province.

Quand la scolarité obligatoire cessait à 14 ans, les écoles nationales de perfectionnement existant en France, recrutaient à 14 ans des élèves qui recevaient 3 ou 4 années de formation. La prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans n'a été accompagnée d'aucune modification de structure dans ce sens.

Depuis 1965, les ENP comme les CES recrutent les élèves à 12 ans.

Depuis, le Ministère de l'Education Nationale a privilégié le développement des sections d'éducation spécialisée, au nom de l'intégration du collège unique, mais était-ce vraiment la raison ? Nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème dans ce dossier.

La circulaire du 21.09.1965 standardisant les ENP, en fait des internats. Elle précise que les ENP recevront des enfants "déficients intellectuels" qui sont en même temps des cas sociaux et dont la situation familiale nécessite un placement en internat et "dont la débilité s'accompagne de certains troubles associés".

L'internat ne semble plus une commodité hôtelière mais apparaît comme un moyen d'action pour tenter de résoudre des problèmes que ne résoudraient pas seuls les enseignements général et professionnel.

Mais, quel internat ? Celui de type militaire, qui a pu subsister avec sa discipline, ou celui de type éducatif, ouvert et coopératif, moyen essentiel d'éducation démocratique.

En 1965, on comptait 16 ENP en France. Au cours des années suivantes, le Ministère de l'Education Nationale a fait un effort pour en accroître le nombre, mais en les diversifiant suivant le déficit. En 1983, on compte 82 ENP. Depuis 7 ou 8 ans, des ENP nouvellement créés sont mixtes. Remarquons combien est tardive cette évolution par rapport à l'évolution de l'école en général.

Par rapport au dispositif général de l'éducation spécialisée, ce type d'établissement reste très minoritaire. Pourtant, ces ENP reçoivent souvent les mêmes types d'élèves que les IME (officiellement des débiles moyens et légers). Et, chacun sait que les IME se sont multipliées dans certains départements, sous des pressions politiques parfois.

Nous examinerons objectivement le rôle que jouent ces ENP dans le contexte social et scolaire, et tout en condamnant leurs insuffisances, et nous verrons comment elles peuvent évoluer actuellement.

II/ LE RECRUTEMENT

Pendant très longtemps, le recrutement se faisait par le biais d'une Commission Nationale qui siégeait à PARIS. Aussi, il y a environ une dizaine d'années, des jeunes de la région parisienne étaient scolarisés à RENNES, des filles de Bretagne scolarisées dans l'Oise, des garçons de Bretagne en Dordogne. Des jeunes ont pu entrer à l'époque à 6 ou 9 ans en ENP et terminer à 18 ans : 12 ans de scolarité dans des établissements de type carcéral éloignés de 500 km de leur domicile.

A l'heure de l'intégration, cela reste particulièrement révoltant, même si ces établissements jouaient un rôle social et éducatif. Le recrutement s'est ensuite régionalisé avec le développement de ces ENP.

Les déplacements étaient moins longs, mais une académie est grande.

Toutefois, la classification par les tests restait en vigueur. Et, à cause des résultats obtenus aux tests, un garçon ayant un QI de 63 et ayant une ENP dans son département, était orienté vers une ENP pour débilés moyens, beaucoup plus éloignée. Pourtant, là encore, l'évolution des idées fait qu'officiellement, les difficultés intellectuelles, ou tout au moins le niveau, ne doivent pas être exprimés par le seul QI.

D'abord national, puis régional, le recrutement est maintenant départemental.

Le recrutement s'opère à partir des Commissions de Circonscription (C.C.P.E.) qui instruisent les dossiers, puis les transmettent à la Commission Départementale à laquelle incombe l'orientation des enfants et adolescents vers l'ENP (C.C.S.D.). Le recrutement est donc, essentiellement, départemental. L'internat permet de scolariser des enfants en situation d'échec scolaire, qui ne trouvent pas de structures d'accueil spécialisées proches de leur domicile et des enfants dont les conditions de vie familiale sont déficientes.

L'effectif théorique des ENP est de 150 élèves, dont 120 internes. Mais, en réalité, cet effectif est variable actuellement, surtout à l'internat. Chaque ENP cherche à répondre aux besoins locaux et départementaux, lesquels varient suivant l'implantation de l'ENP, la localité, les options professionnelles enseignées et également la conception éducative de l'établissement.

III/ LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES DE L' E.N.P.

Etablissement d'enseignement primaire public, l'ENP repose sur des structures administratives que le Décret du 28 juin 1956 a définies, en énumérant les personnels qui en assurent le fonctionnement. Conformément à ce Décret, l'ENP dispose :

- d'une équipe de cadres :

Le Chef d'établissement est un enseignant des cadres instituteurs spécialisés. Il est à la fois Directeur de l'école et responsable administratif. A ce titre, il est ordonnateur des dépenses.

Un Attaché gestionnaire, comptable public gère les finances et dirige le personnel de service.

Au côté du Directeur, 2 adjoints pédagogiques immédiats :

- . un éducateur principal, instituteur spécialisé auquel sont confiées la responsabilité de l'internat et l'animation de l'équipe d'éducateurs en internat.
- . un Chef de travaux, responsable de la formation professionnelle et animateur des P.T.E.P.

- une équipe d'enseignants :

Les professeurs d'enseignement technique (PEPP, le professeur Chef de travaux et le professeur de dessin ont la même formation que leurs collègues exerçants dans les LEP). Ils peuvent recevoir une information de quelques semaines sur les problèmes de l'éducation spécialisée.

Les instituteurs sont appelés à des interventions pédagogiques différentes.

Le Décret du 28 juin 1956 distingue :

- . les instituteurs spécialisés, chargés de l'enseignement général (7 en général).
- . les instituteurs non spécialisés, chargés des fonctions de "surveillance et d'éducation" (16 en général).

Une discrimination est faite entre ces instituteurs et une hiérarchie établie entre eux.

Certes, une circulaire ministérielle du 19 avril 1974 reconnaît que les éducateurs en internat sont des instituteurs spécialisés qui exercent des fonctions éducatives. Si elle permet de situer correctement l'internat et ses animateurs au sein de l'ENP, elle maintient cependant la différenciation : les deux natures de l'intervention éducative y sont même citées dans des chapitres différents.

- un ou deux professeurs d'EPS.
- le personnel administratif d'intendance et de bureau.
- le personnel de service composé d'agents de service et d'ouvriers professionnels. Ils ont le même statut que leurs collègues des lycées et des collèges.
- l'équipe médicale et paramédicale. Elle se compose habituellement :
 - . d'un médecin d'internat, vacataire qui intervient à la demande de l'infirmière.
 - . d'un médecin neuro-psychiâtre dont la fréquence d'intervention est généralement réduite.
 - . d'une ou deux infirmières, responsables de la vie sanitaire de l'établissement et des soins prévus par le médecin d'internat.
 - . d'une assistante sociale qui est chargée de la liaison avec les familles, les services sociaux, du service de placement et du service de suite.

L'effectif des ENP est actuellement variable d'un établissement à l'autre. Si le nombre d'instituteurs est généralement le même, il n'en est pas de même pour les PEPP et surtout le personnel de service. L'ensemble du personnel peut atteindre 60 personnes, ce qui représente un adulte pour 2,5 enfants. Il semble donc que les conditions d'effectif soient correctes dans ce cas, et permettent des conditions de travail intéressantes.

REMARQUES :

- Tout le personnel relève du Ministère de l'Education Nationale, contrairement aux institutions médico-éducatives. Pourtant, les conditions d'horaires, les statuts sont différents d'une catégorie à l'autre et peuvent engendrer des problèmes catégoriels.
- L'internat, la formation professionnelle, l'intervention des services de l'intendance au niveau de la gestion, sont autant de traits spécifiques qui définissent l'originalité des ENP, mais qui sont susceptibles d'entraîner des difficultés à l'égard de la coopération.
- Suivant les objectifs de l'ENP, une hiérarchisation des fonctions peut s'installer et le souci exclusif de certaines ENP est la formation professionnelle, les activités autres pouvant être considérées comme secondaires.
- Une hiérarchie se crée entre les collègues, les uns assurant un travail "sérieux" "efficace", les autres s'occupant agréablement des élèves. Une telle conception traditionnelle place en priorité les PEPP (ateliers professionnels) puis les instituteurs (maths, français), puis les éducateurs (ping-pong, jeux de cartes, voile, télévision). Si une conception de l'éducation basée sur les activités coopératives et d'ouverture peut atténuer la hiérarchie, il reste que, tant que les fonctions seront marquées d'une telle manière, institutionnellement (infirmière, aide-secouriste), on ne peut parler d'auto-gestion.

LES EDUCATEURS : qu'il ne faut pas confondre avec les maîtres d'internat sont la pièce maîtresse d'un travail éducatif visant à pallier les lacunes éducatives des jeunes dont ils ont la charge. Ils peuvent, quand le Directeur le permet, intervenir en soutien au niveau de l'enseignement (lecture, maths) et au niveau d'activités décrochées.

Enfin, la présence d'un tel personnel éducatif est propice à toutes les activités de découverte, aux chantiers de travail, aux P.A.E. Ils permettent à nos jeunes de réaliser des activités les plus diverses, soit manuelles, soit sportives, ou de plein air : cyclotourisme, voile, canoë, escalade, équitation... C'est ce qui manque aux SES qui réclament, fort justement, la participation à la SES d'éducateurs spécialisés.

L'Administration routinière, qui n'applique même pas ses textes, continue dans certains départements, à nommer des instituteurs-surveillants !

Comparée à la SES, l'ENP dispose d'un personnel plus nombreux, dans le meilleur cas, avec 2 PEPP par spécialité.

Mais la présence d'un Chef de travaux et le rôle qu'il joue au niveau de l'organisation et du contrôle des stages, celui d'un professeur de dessin, au niveau de la liaison avec la classe et l'atelier, sont des éléments importants au niveau de la réussite de l' "entreprise".

Au niveau des ateliers professionnels, l'ENP constitue un LEP d'adaptation avec des conditions d'effectifs supérieures au LEP. D'autre part, l'organisation du service de suite et le placement est, avec la surveillance médicale et le soutien social permanent, une caractéristique originale des ENP qui fait défaut à la SES.

Si nous critiquons le manque de moyens en SES, et les insuffisances des ENP, nous ne dénigrons pas les moyens dont disposent les IME. Sans doute y a-t'il une médicalisation trop poussée dans ces institutions, mais nos ENP, comme les SES, devraient pouvoir bénéficier de soutiens diversifiés en orthophonie, rééducations, psychothérapie...

Curieusement, il existe des crédits pour les vacances en neuro-psychiatrie en ENP, ce que nous contestons. Nos élèves ne sont pas des malades. Le Ministère permet désormais que ces crédits soient utilisés pour tous les soutiens nécessaires aux élèves.

L'ensemble de ce personnel, nombreux et divers, doit permettre aux ENP d'établir des projets plus scolaires et éducatifs que médicaux et psychiatriques, et d'assurer la qualité de la formation professionnelle.

Pour terminer ce chapitre, QUI CONTROLE CE PERSONNEL ?

Voici ce qu'écrit un Directeur d'ENP dans un dossier publié dans "L'école libératrice" (11.06.1976) :

"On peut imaginer que se rencontrent un jour, dans la cour d'une ENP, tous ceux qui ont le droit de s'y trouver pour regarder travailler les autres. On y verrait : l'Inspecteur de l'Enseignement techniques, états "VS" en main, cherchant qui il va inspecter, le médecin, conseiller technique du Recteur allant inspecter l'infirmerie, l'Inspecteur spécialisé venu rendre visite aux instituteurs titulaires du CAEI, l'Inspecteur du Trésor, délégué par le Trésorier Payeur Général, en main la feuille de consommation d'une journée vieille de 3 ans et qui recherche l'effectif exact. A la table de midi, ce jour-là : l'Inspecteur Primaire non spécialisé de la circonscription s'inquiétant du sort des instituteurs remplaçants candidats du CAP, l'Inspecteur pédagogique régional de l'éducation physique, le plus à l'aise, le plus déterminé, et le plus efficace, l'Inspecteur des domaines qui croit pouvoir assimiler les chambres de service des éducateurs à des logements d'instituteurs, un Inspecteur Général de l'Administration qui s'inquiète des sommes considérables perçues par l'ENP au titre de la taxe d'apprentissage et puis, et puis... l'Inspecteur Général chargé des ENP qui est venu juger le Directeur sur sa façon de répondre à tous les autres !!!

IV/ MOYENS FINANCIERS

Les ENP, comme les Ecoles Normales d'instituteurs, dépendent toujours de la Direction des Ecoles, ce qui pose parfois des problèmes par rapport aux lycées et collèges. Contrairement à la formule du prix de journée, les ENP reçoivent une enveloppe globale de fonctionnement.

Les ENP ont bénéficié pendant longtemps d'une aisance financière qui leur assurait des moyens de fonctionnement supérieurs aux lycées et collèges, ainsi qu'aux SES. Cette aisance s'est amenuisée au cours des dernières années, les frais d'éducation étant considérablement réduits.

Les familles s'acquittent des frais de pension, qui sont généralement réduits compte-tenu des exonérations de frais de pension. Ces exonérations sont attribuées sous forme de parts dont le nombre est déterminé par le quotient familial annuel de la famille.

Par rapport au secteur médico-éducatif, la disparité est grande. En IME, la prise en charge est totale, y compris le transport, le budget des IME leur permet de prendre davantage d'initiatives : classes de découverte, tout en rétribuant les éducateurs en heures supplémentaires.

D'une manière générale, le budget des IME permet des conditions d'accueil, d'hébergement, de loisirs, bien supérieures à celles des ENP et SES. Nous ne demandons pas la banalisation des établissements, nous estimons que les moyens financiers et en personnel, définis autrement qu'en terme d'économie ou de rentabilité doivent permettre au Service Public d'assurer sa mission dans les mêmes conditions que les établissements privés.

V/ L'ARCHITECTURE

D'une manière générale, l'architecture des ENP est à l'image de l'architecture des lycées, collèges, écoles, c'est-à-dire inadaptée à leur mission éducative. Cette architecture, de type HLM, avec concentration des locaux, concentration d'enfants dans des dortoirs, réfectoires, avec des salles et ateliers exigus, avec des préaux exigus, et parfois un manque d'espace, est un obstacle à une ambiance familiale.

Pour que cesse ce scandale de l'école-caserne, il ne faut plus construire des bâtiments économiques. Là encore, ce qui a été possible dans le privé (avec les fonds publics) n'a jamais été réalisé, ou si peu, dans l'Education Nationale !

Comment peut-on justifier l'internat des ENP pour des enfants en difficulté familiale et sociale, si celui-ci n'offre pas de bonnes conditions matérielles, donnant une certaine intimité aux locaux et assurant une ambiance humaine.

Comment tendre à une véritable intégration des jeunes si l'ENP ne dispose pas, comme certains IMPRO "d'appartements d'intégration" à l'extérieur, leur assurant d'autres conditions que celles, nécessairement imposées par l'ENP qui reçoit des élèves de 12 à 18 ans.

Une formation professionnelle que nous estimons nécessaire jusqu'à 18 ans doit être rendue possible par de telles formules, malheureusement impossibles, faute de crédits.

VI/ AUTONOMIE

D'une manière générale, de par leur statut, les ENP jouissent d'une certaine autonomie de gestion, et d'une certaine indépendance pour leur permettre de prendre des initiatives pédagogiques et d'apporter des améliorations matérielles favorisant une meilleure organisation de la vie des élèves.

Cette autonomie est bien comparable à celle des IME. Mais chacun sait que, dans les IME, des problèmes peuvent surgir entre l'association gestionnaire et le personnel, Directeur compris.

Très peu de textes administratifs réglementent la vie de l'ENP, ce qui est de nature à conférer à chaque établissement une démarche propre. Les SES ont, en principe, dans le cadre du collège, une autonomie pédagogique. Mais où s'arrête l'autonomie pédagogique par rapport à l'ADMINISTRATIF ?

Bien des conflits sont apparus entre le chef d'établissement et le responsable de la SES. (à propos de la pédagogie, des crédits, de l'utilisation du personnel). Aussi, l'ENP peut présenter le type de communauté éducative exemplaire si toutefois, nous le verrons, elle est assurée par l'équipe pédagogique et par l'organisation coopérative, et si les conditions matérielles et d'effectif le permettent.

Un meilleur fonctionnement pédagogique serait assuré par un personnel enseignant volontaire à la même entreprise pédagogique.

Comme pour toutes les écoles, nous souhaitons la nomination groupée d'équipes, ce qui suppose une modification du système actuel de nomination des enseignants. En un premier temps, nous souhaitons que puissent venir travailler à l'ENP ceux qui adhèrent au projet éducatif de l'école.

VII/ L'IMPLANTATION

Les premières ENP se trouvaient à PARIS et fonctionnaient uniquement en externat. Quelques-unes se trouvaient en région parisienne. D'autres furent installées dans des locaux existant soit en altitude, soit au bord de la mer, mais éloignée de toute agglomération importante. Cette implantation s'est faite depuis d'une manière anarchique, sans concertation, sans tenir compte des structures déjà existantes dans le secteur (SES ; IME). Comme pour les IME, la politique est souvent à l'origine des créations, l'Education Nationale recherchant toujours les solutions les moins onéreuses.

Cependant, nous constatons que l'implantation est de plus en plus fréquente aux abords d'une ville. Elle nous semble la plus rationnelle. Elle permet de nombreux contacts avec le monde extérieur (travail, culture), une ouverture de l'école. Elle facilite l'organisation de la vie de l'établissement et des activités.

VIII/ ORGANISATION DE LA SCOLARITE

1) de 12 à 14 ans : L'enseignement assuré par des instituteurs spécialisés, est organisé en relation avec les activités éducatives de l'établissement. Il a pour but de favoriser toutes les formes d'expression afin de consolider certains apprentissages (lecture, calcul).

2) à partir de 14 ans : L'apprentissage professionnel dispensé par les professeurs d'enseignement technique pour 3 ou 4 options professionnelles, pendant 3 ou 4 années. Les stages en entreprises s'intègrent à la formation professionnelle et préparent à l'entrée dans le monde du travail.

L'enseignement général est organisé en liaison étroite avec les activités d'atelier. Il est orienté vers la vie sociale et professionnelle.

Le dessin technique et l'éducation physique viennent compléter l'enseignement que reçoivent les élèves de l'ENP.

3) En dehors des heures d'enseignement, les élèves sont pris en charge par les éducateurs. L'instituteur-éducateur n'est pas le surveillant de l'inter-classe, ni l'amuseur des temps de loisir ; il est le constructeur et l'animateur de la vie de groupe à l'internat, ce groupe qui contribuera à la socialisation progressive de l'enfant car c'est dans le groupe qu'il apprendra à supporter les autres, et à connaître les limites de sa liberté.

Au travers des gestes de la vie quotidienne, l'éducateur s'efforce de donner aux élèves un minimum de connaissances et d'habitudes : hygiène aussi bien que politesse. Mais, il est aussi :

- . l'animateur de travaux manuels
- . le meneur de jeux sportifs ou de société
- . l'animateur de ciné-club
- . l'arbitre de conflits qui surgissent...

IX/ FONCTIONNEMENT DES ECOLES NATIONALES DE PERFECTIONNEMENT

Il n'est pas inutile de rappeler les textes officiels qui devraient inspirer tous les établissements spécialisés, et les autres. Mais de la théorie à la pratique ! Les textes officiels sont favorables à la coopération.

L'arrêté du 12 août 1964 rappelle les mérites de la correspondance interscolaire, des compte-rendus d'observation et d'enquêtes, des textes libres, des gestions de coopérative.

Les activités de socialisation visent à l'intégration au groupe, cherchant à développer le sens de la responsabilité et l'aptitude à la communication. Il y a lieu, en particulier dans cette perspective, de prévoir l'autogestion de la coopérative, la création d'un conseil de classe. Cet arrêté fut approuvé par C. FREINET).

L'arrêté du 20 octobre 1967 relatif à la préparation à la vie professionnelle et sociale des élèves en difficulté confirme les objectifs généraux de l'arrêté précédent

(Cet arrêté fut approuvé par notre Commission).

Si en plus de la formation professionnelle, on veut éduquer la personnalité du jeune, la coopération a nécessairement une place privilégiée. Elle prend toute son ampleur, au niveau de l'internat, lequel doit être un moyen d'apprentissage de la démocratie. Ainsi, la coopération pratiquée dans tous les secteurs vise à faire de l'ENP une communauté éducative.

Une circulaire plus récente du 5 juin 1979, traitant du cas des objets confectionnés par les ateliers, officialise le problème de la coopérative dans l'enseignement technique.

Pour que le rôle pédagogique et éducatif de l'action coopérative soit développé, il est souhaitable que les élèves apportent par leur travail, leur contribution personnelle au fonctionnement de la coopération.

Enfin, la note du 24 août 1981, relative aux projets d'action éducative, s'inscrit dans une conception coopérative de l'école, car ceux-ci conduisent à développer l'autonomie, l'initiative, la pluridisciplinarité et l'ouverture des écoles. Ces projets supposent la participation des élèves à leur conception et à leur réalisation.

Enfin, une circulaire ministérielle du 29 janvier 1982, traite de la mise en oeuvre d'une politique d'intégration en faveur des enfants et adolescents handicapés. La pédagogie coopérative s'inscrit dans cette politique qui vise à favoriser l'autonomie individuelle, l'accès au monde du travail et la participation sociale.

Les derniers textes ministériels sont conformes aux idées de coopération, qu'il s'agisse des PAE, de la formation du jeune consommateur, de l'éducation à l'environnement.

Une note ministérielle du 6.6.1983 rappelle les objectifs des PAE :

- encourager l'ouverture des établissements sur leur environnement et notamment leur collaboration avec des partenaires extérieurs.
- combattre les inégalités qui se développent au détriment de jeunes dont l'environnement serait insuffisant.
- donner un rôle actif aux jeunes et favoriser chez eux l'initiative, la créativité et l'innovation, le sens des responsabilités.
- aider le travail d'équipe entre les enseignants et entre tous ceux qui, dans le cadre ou à l'extérieur des établissements, peuvent participer à l'activité éducative.
- faciliter le développement de la pédagogie du projet.

En dépit de ces textes officiels, et de la souplesse de l'organisation pédagogique, l'ENP peut fonctionner en services très cloisonnés, la classe ignorant l'internat et l'atelier, et réciproquement, chacun pouvant ignorer tout autant l'infirmerie que le réfectoire ou le dortoir, ou l'éducation physique ou le service social. Le cloisonnement peut plaire à un directeur soucieux de bien régner par la division des services.

Pourtant, tout éducateur qu'il soit Directeur, ou PEPP ou instituteur éducateur, ne peut se passer de la collaboration inter-disciplinaire qui est encouragée par les textes.

Certes, si le Directeur a un rôle important pour favoriser le travail en équipe, il peut rencontrer les oppositions de type catégoriel. Le fonctionnaire voulant ignorer le reste de l'établissement, et uniquement attaché à ses horaires.

Il est beaucoup plus difficile de travailler en équipe, plutôt que de vivre dans un système cloisonné. L'attitude de certains enseignants continue à infantiliser des adolescents, plutôt que de développer leurs initiatives et leur autonomie. La politique actuelle d'intégration se heurte aux résistances de certains enseignants.

Enfin, chacun peut se complaire à critiquer le travail de ses collègues, surtout quand il s'agit d'éducateurs soucieux d'ouvrir l'école et d'avoir avec les jeunes des relations d'amitié, fondées sur la coopération et le respect mutuel.

X/ COOPERATION SCOLAIRE, COMMUNALTE EDUCATIVE, APPRENTISSAGE DE LA DEMOCRATIE

Citons R. TORAILLE, ex. Président de l' OCCE et Inspecteur Général de l'Education spécialisée:

"Sans doute existe-t'il de nombreuses coopératives dans les établissements spécialisés, les Ecoles Nationales de Perfectionnement, les sections d'Education spécialisées, les IMP et les IMPRO et elles ont un rôle éducatif incontestable. Mais on en rencontre encore trop qui ont été créées pour permettre à la direction de l'établissement -ou mieux, à l'équipe des maîtres- de gérer les ressources diverses que l'on se procure en dehors du budget régulier, ou de résoudre le difficile problème de la vente des objets fabriqués".

L'apprentissage de la démocratie par la coopération est un problème difficile pour tous les éducateurs. Mais une telle conception de l'éducation ne peut-elle pas paraître ambitieuse quand il s'agit d'enfants dont on dit qu'ils sont passifs, incapables d'ambition, de pensées et de réflexions personnelles.

La coopération scolaire apparaît, plus que jamais, comme une solution aux perspectives d'intégration qui sont celles de notre Ministère. Nous espérons ainsi que tous les individus vivront avec plus de dignité leur situation de demain, et pour le moment, nous cherchons à développer au maximum les potentialités de chacun, sans qu'il y ait prééminence des capacités scolaires. Sans doute rencontre-t'on dans les établissements des coopératives, mais pour certains directeurs, il ne s'agit-là que d'une forme commode d'administration et de financement de l'école.

Nous dénonçons aussi l'abus coopératif, c'est-à-dire la tendance hâtive de formes d'organisation et notamment la mise en place précipitée d'un bureau de coopération. Ainsi, combien de coopératives qui n'existent que sur le papier, sans aucune participation des élèves, sans que ceux-ci aient la moindre initiative, le moindre pouvoir sur leur vie, leur travail, le contrôle des ressources de la coopérative.

Combien de pseudo-coopératives où se pratique, en dehors des activités scolaires, la coopérative ! Comment s'étonner du peu d'empressement des collégiens et des lycéens à participer aux foyers socio-éducatifs.

D'autres enseignants ne voient encore dans la coopération qu'un moyen d'organiser des sorties de groupe, des activités manuelles, des manifestations de solidarité. Ainsi, se trouve totalement faussée aux yeux des élèves, des parents, des enseignants, la noble idée de coopération.

La coopérative prend tous les aspects de la pédagogie FREINET, de l'expression libre au plan de travail, de la correspondance aux enquêtes sur le milieu, du chef-d'oeuvre individuel devenu collectif à l'autogestion de la classe.

Les activités scolaires structurent en permanence l'idée de la coopération, démarche fondamentale et logique de la vie communautaire, c'est pourquoi nous parlons de classe-coopérative et non pas de coopérative de classe ou de coopérative d'école qui peuvent laisser entendre que la coopérative peut n'être qu'un aspect de la vie scolaire.

Pour nous, coopérer c'est assumer en commun le travail, les activités, ainsi que l'organisation du milieu scolaire. Le conseil de coopérative y est un élément majeur qui permet une prise en main par les enfants de leur vie, au niveau du contenu et des techniques certes, mais aussi au niveau des institutions internes. Les enfants établissent leurs lois, les discutent, essaient de les appliquer, les critiquent et les remettent en cause. Le conseil institutionnalisé, lui-même remis en question, évolue à travers de multiples tâtonnements, en même temps que la maturation sociale des enfants.

Le conseil permet :

- . à chacun de présenter ses propositions et de donner son point de vue dans les discussions;
- . au groupe de prendre des décisions et de veiller à leur application. C'est là un élément essentiel de l'éducation coopérative.

Mais, la notion de coopérative de classe s'élargit pour englober la vie de l'école. Coopérer entre camarades de classe est une première étape indispensable, mais elle doit être complétée par la coopération entre les classes de l'établissement. C'est pourquoi, il existe dans certaines ENP d'authentiques Foyers Coopératifs. Ces foyers doivent adhérer à l'OCCE, mais ce qui caractérise leur caractère démocratique, c'est qu'ils sont administrés par des conseils où les élèves élus par leurs camarades sont majoritaires au niveau des décisions.

Le Conseil du Foyer Coopératif coordonne les activités des divers groupes coopératifs, règle les problèmes que pose la vie coopérative (matériel, gestion financière, activités, règles de vie et application de ces règles).

Il se propose de développer la vie coopérative de l'école, de créer des occasions pour chaque enfant ou adolescent d'exercer son sens coopératif en dehors de son petit groupe;

- . d'aider les groupes coopératifs à préparer et réaliser certains de leurs projets;
- . de gérer les fonds communs de la coopérative centrale;
- . de susciter des activités collectives ou au service de la collectivité : fêtes, cinéma, sorties, amélioration du cadre de vie;
- . de faire connaître les activités coopératives de l'ENP à l'extérieur.

Il n'intervient pas dans la vie propre des groupes coopératifs sauf si ceux-ci le lui demandent, mais il veille à ce que les activités aient lieu dans un véritable esprit coopératif, et au respect des règles de vie.

Ainsi, quand la coopérative se développe, il peut se constituer une équipe pédagogique -paradoxe apparent le fait de penser que c'est avec des enfants en échec qu'on obtient des réussites, grâce à la coopération-.

Dans le cadre de telles équipes, chaque enseignant n'est plus "seul maître à bord" dans une classe cloisonnée, fermée aux collègues, mais coopérativement responsable de la meilleure marche possible de l'établissement,

- avec l'ensemble de ses collègues
- avec l'ensemble des enfants ou des adolescents, sans exclure les adultes non enseignants, tels personnel de service, les travailleurs sociaux, les intervenants, les parents.

L'équipe peut dans ces conditions être pour tous un lieu de formation où l'on apprend collectivement la coopération. Mais, pour qu'existe cette prise en charge collective, il ne faut pas compter sur la génération spontanée. Il est nécessaire de favoriser la constitution, l'élargissement, la consolidation de véritables équipes. Il faut également que s'estompe la mentalité hiérarchique selon laquelle chaque individu n'a de compte à rendre qu'à son supérieur direct. La responsabilité coopérative ne fait pas bon ménage avec le renforcement des pouvoirs hiérarchiques.

Pour que des équipes centrées sur l'éducation et les pratiques coopératives existent, il nous paraît essentiel de reconsidérer la formation des maîtres, où jusqu'ici tout ce qui concernait la coopérative et la pédagogie FREINET n'a pas toujours eu droit de cité.

Ainsi, s'estomperont davantage les notions de catégories, l'esprit "fonctionnaire" qui s'oppose au travail en équipe et à la coopération. C'est dans cet esprit que peuvent être conçus :

- . les visites à l'extérieur, les enquêtes en vue d'une connaissance de l'environnement culturel, économique et social.
- . les échanges avec d'autres écoles.
- . les chantiers réels, les stages dans les entreprises, les expériences de travail, les projets d'action éducative dans les établissements.

- . les classes de découverte, les randonnées, les séjours nature.
- . des chantiers de travail pouvant concilier la formation professionnelle et les loisirs (voile, canoë, escalade).

Cette conception suppose la participation des élèves aux projets, à leur conception, à leur réalisation, ainsi que celle des parents. Ceux-ci seront associés à tout projet qui est présenté au Conseil Educatif.

XI/ LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Notre conception est celle qui a été exprimée dans le dossier publié par la Commission sur la formation professionnelle en ENP, SES, et IMPRO. Pourtant, quand les conditions d'effectifs d'élèves et de personnel permettent (notamment 2 PEPP par spécialité), nous pensons que la pratique pédagogique et professionnelle permet d'être plus efficace en ENP qu'en SES, à cause des moyens plus importants (moyens financiers et en personnel).

L'ENP peut jouer le rôle véritable d'un LEP d'adaptation avec des effectifs plus réduits aux ateliers. Et ceci s'applique en général à toutes les ENP. Mais, évidemment quand cette formation se fait avec l'adhésion complète de l'adolescent, on peut considérer qu'on atteint une véritable éducation du travail. Si l'enseignement professionnel doit s'adapter à la population de l'ENP, le contenu de formation doit retenir ce dont a besoin un ouvrier professionnel.

L'enseignement professionnel est assuré sur la base des objectifs du CAP et des exigences de la profession. Certes, certaines ENP préparent des élèves au CAP, c'est là une ambition légitime, la préparation ne peut se concevoir cependant par un bachotage, dans une atmosphère de compétition, au détriment des élèves en difficulté.

A l'heure de la politique d'intégration, il paraît plus logique que les élèves susceptibles d'obtenir leur CAP puissent être réorientés dans un LEP. D'une manière générale, dans les ENP, la formation d'une durée de 3 ou 4 ans vise à un niveau maximum CAP pratique. Mais tous les élèves n'y parviennent pas.

Quand la concertation est possible entre les catégories de personnel, un soutien peut être organisé par les éducateurs, en vue de l'amélioration des connaissances générales, pour donner les meilleures chances de réussite aux jeunes. Mais cette conception est insuffisante si les professeurs oublient que l'enseignement professionnel assure aussi une formation humaine, civique et sociale.

La coopération entre ici dans les faits. Des productions et des travaux sont décidés par la coopérative. La vente de travaux réels ou d'objets fabriqués, la réalisation de chantiers motivera plus les jeunes s'ils en tirent un profit matériel qu'ils géreront ensuite.

Nous condamnons ce qui nous paraît une déviation de la coopérative, un moyen financier de procurer des ressources supplémentaires aux ateliers. La coopération est encouragée officiellement par la circulaire du 5.6.79 qui confirme la prise en compte du rôle pédagogique et éducatif de l'action coopérative.

L'autonomie de l'ENP, les moyens personnels, les moyens de transport dont elle dispose, facilitent les chantiers à l'extérieur, les expériences de travail, à l'extérieur. Le travail en équipe brise le cloisonnement habituel de disciplines : chantiers de travail alternés avec la voile, l'escalade, le canoë, le ski, travaux de vendanges, cueillette du muguet, ramassage des fraises...

Ces possibilités existent en ENP et nous pensons que c'est ainsi que se forment des esprits plus autonomes, plus libres, de futurs citoyens, de futurs travailleurs capables d'organiser également leurs loisirs.

Nécessaire partout, la coopération est indispensable pour tous.

Les jeunes en difficulté qu'on a longtemps eu tendance à placer ou à maintenir dans un état de dépendance et d'assistance, ont besoin, plus encore que leurs camarades des écoles ordinaires, de cette pratique coopérative. Elle est possible avec eux comme avec ceux-ci. Elle peut contribuer à faciliter les processus d'intégration, en développant l'autonomie, le sens de l'initiative et des responsabilités. Mais il appartient

aux éducateurs de ne pas confondre la fin et les moyens, et de préserver l'authenticité éducative de la coopération scolaire.

XII/ BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE

Rôle des ENP dans le contexte scolaire actuel.

- 1) quand les moyens existent (et notamment 2 PEPP par spécialité), les ENP assurent une authentique formation professionnelle d'une durée de 3 ou 4 ans, qui la différencie des IMPRO, des CPPN, CPA, et de la plupart des SES. Elles assurent grâce au service de placement la réinsertion socio-professionnelle du maximum de jeunes. Nous condamnons la formation au rabais imposée depuis leur création aux SES, et ceci pour des raisons économiques. Dans la plupart des cas, les élèves ont été rarement scolarisés au-delà de 16 ans. On comprend donc que des parents aient pu parfois préférer l'ENP pour l'atout professionnel.
- 2) En dépit des imperfections d'architecture, l'effectif de 120 prévu, trop chargé; L'internat constitue un atout pour les jeunes en difficulté sociale et familiale sous réserve qu'il soit considéré comme un moyen d'apprentissage de la démocratie, un lieu où les jeunes conquièrent leur autonomie, les préparant ainsi à leur future intégration sociale.

Cet internat éducatif et ouvert, doit être considéré comme un relai par lequel le jeune doit passer, afin de réaliser l'intégration dans la société. Il ne doit jamais être définitif mais permettre des actions temporaires. Enfin, par les activités que propose l'internat, l'ENP constitue un lieu d'enrichissement personnel et culturel, un moyen de lutte contre l'inégalité culturelle dont sont victimes les jeunes. Ils peuvent bénéficier d'une véritable politique "d'égalisation des chances". Le maximum doit être fait pour que les jeunes retrouvent dès que possible leur famille.

Enfants, adolescents et adultes peuvent vivre et travailler dans un tout autre esprit que l'esprit caserne lequel a permis et permet encore toutes les critiques de l'internat.

- 3) L'ENP structure ségrégative.
Quelle que soit la valeur éducative d'une communauté d'enfants et d'adolescents en difficulté, nous estimons que l'hypercatégorisation des enfants est contraire à toute éducation. Ce n'est pas le fait qu'elle soit marginale, la SES, intégrée au collège est également une structure ségrégative.
Mais, il n'est pas normal que des jeunes soient pour des raisons diverses contraints à vivre en internat. L'idée d'internat recule fort heureusement depuis plusieurs années.

Le caractère ségrégatif est accentué par des établissements rigides, routiniers, répressifs parfois, par une conception de l'enseignement général et technologique en vase clos. Il est renforcé par le caractère unisexe qui constitue une anachronie dans le système scolaire actuel. Et il est compréhensible que des parents répugnent à envoyer leur enfant en internat.

- 4) L'intégration.
Comment se situent les ENP et leurs actions dans le cadre de l'intégration ?
Bien des établissements participent à la promotion de telle politique afin de réduire l'effet ségrégatif.
Il faut favoriser l'insertion du maximum d'élèves en LEP en organisant à l'ENP des groupes de soutien. Ce soutien qui concerne une minorité d'enfants ne doit pas nous faire oublier l'action éducative à mener auprès de l'ensemble de nos élèves, qui présentent un retard scolaire important.
Pour certains élèves qui entrent au LEP, ils doivent pouvoir continuer à recevoir à l'ENP un soutien, et dans certains cas, bénéficier de l'internat.
Ainsi, nos établissements devraient pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires en postes d'enseignants et pouvoir compter sur la présence de rééducateurs psychopédagogiques, ou de la psychomotricité, mais également de psychologues scolaires.

Ils sont favorables à la transformation des collèges et lycées, mais ils pensent que les ENP peuvent encore jouer un rôle important dans la formation des jeunes en difficultés dans une politique d'intégration.

Ils ne souhaitent pas de transformation hâtive des structures avant que ne soit redéfinies la finalité, la pédagogie de ces établissements.

Ils attendent pas de véritables changements que dans les moyens supplémentaires:

- . constructions nouvelles avec des internats adaptés ;
- . des crédits supplémentaires ;
- . un personnel ayant reçu une formation psycho-pédagogique et en nombre plus important.

Ils condamnent toute idée de secondariser l'enseignement par un saucissonnage des disciplines et estiment que l'efficacité de l'action éducative est due au travail d'équipe des instituteurs, des professeurs techniques et des instituteurs faisant fonction d'éducateurs.

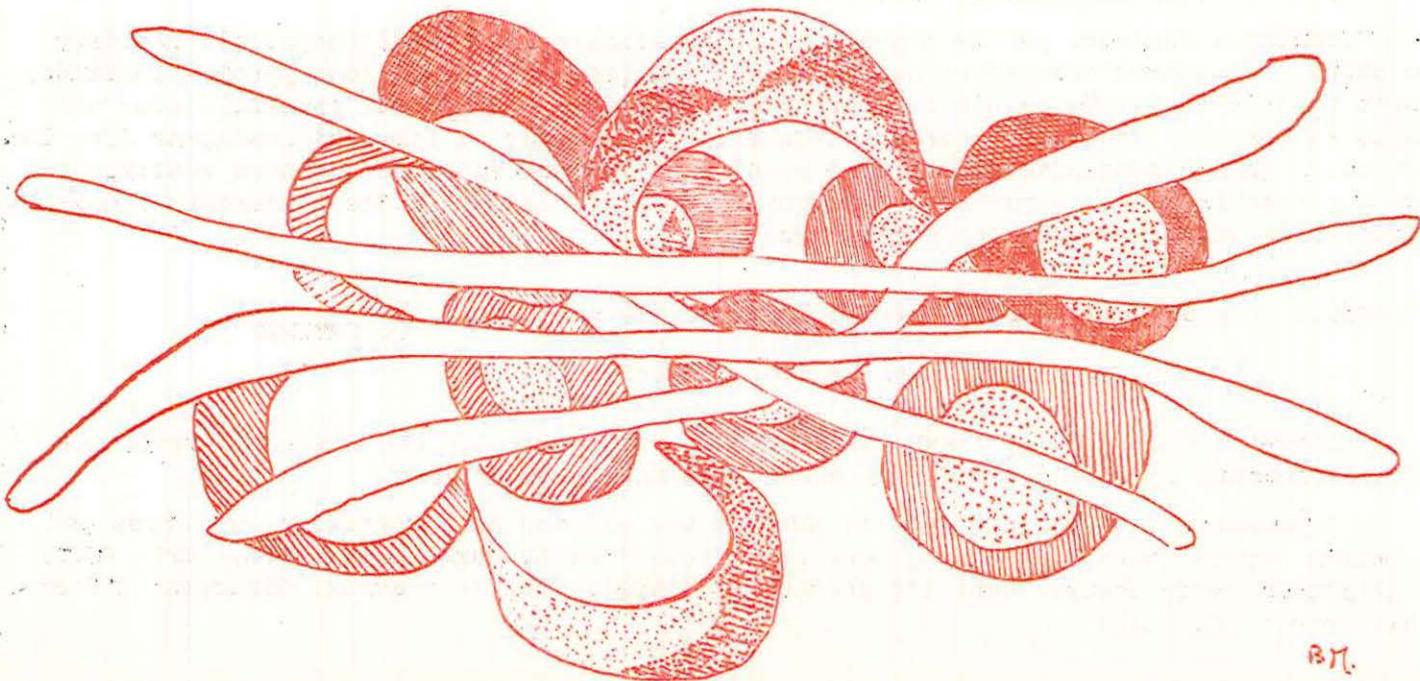
Ils souhaitent enfin que tout changement soit le résultat d'une concertation générale dans l'esprit même de celui défini par notre Ministre Alain SAVARY.

RAPPEL

Des dossiers concernant particulièrement les adolescents:

9. La Formation professionnelle dans l'E. S. *Synthèse des travaux de la Commission E. S., publié en juin 1983. Prix 31 F + 6 F de port.*
11. L'éducation de l'Adolescent Déficiant intellectuel *Synthèse de cahiers de roulement, par Pierre Yvin. Derniers exemplaires de la réédition de 1979. 132 pages, à profiter, tant qu'il en reste à 34 F franco de port.*
16. Vers une Communauté éducative ouverte sur la vie, en E.N.P.: Pierre Yvin
Un dossier de 116 pages, disponible à 31 F + 8 F de port.

Pour commander: précisez les N° désirés; établissez un chèque à l'ordre de AEMTES, adressez le tout aux trésoriers: M. et J. MERIC
10, rue de Lyon
33700 MERIGNAC



Extrait du journal :

" LES PETITS AMIS "

Classe de Perfectionnement

Groupe Scol. A. BAYET

50 130 OCTEVILLE

EXPRESSION
Enfants

OU EST TONY ?
son cartable est là
mais pas lui .

oh c'est
beau

Envoyez votre participation

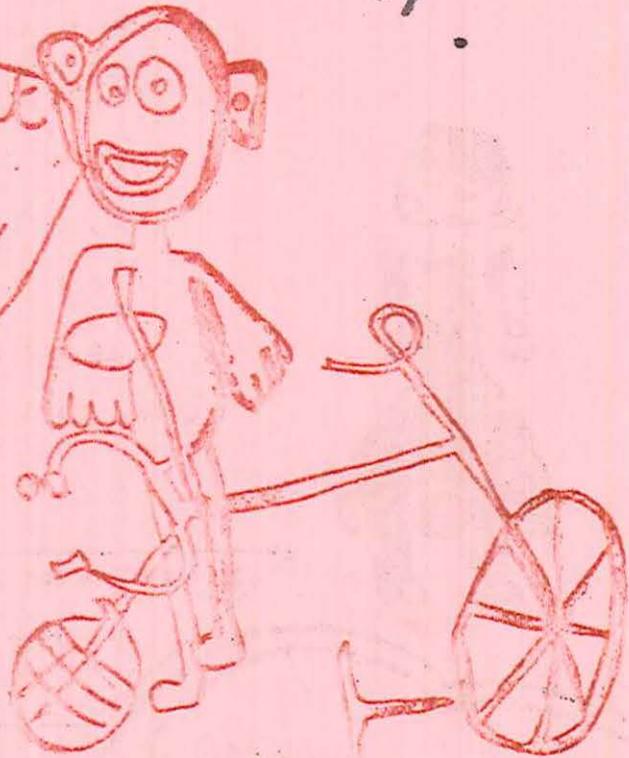
à :

Patrice BOURBEAU

" Le Fief Marron "

Ste Radégonde des Pommiers

79 100 THOUARS



tony

Tony a disparu .

il regardait les vélos .
c'est plus intéressant
que l'école ...

"Objectif Rêve" 6°/5° S.E.S
 C.E.S Gérard Philippe 38 - Fontaine -

La lettre

La lettre est une chose de tout,
 On raconte sa vie, ses jours, ses nuits, ses rêves
 Et plein d'autres choses encore...

La nuit, on rêve

Le jour, on plane

La vie est une lettre interminable

C'est la vie de tous les jours, jours,

Jours, jours.....



Jeanine Burgio

Envoyez votre participation à :

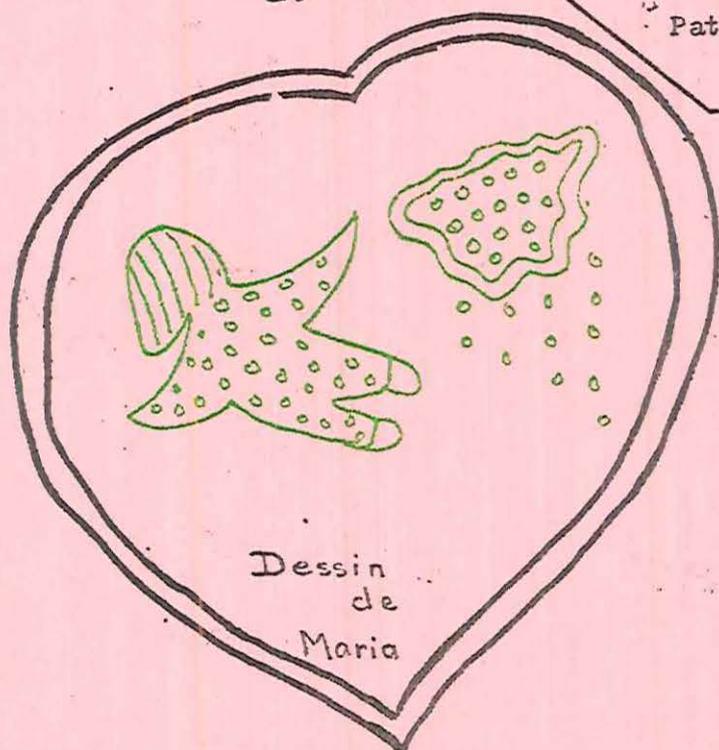
Patrice BOUREAU - " Le Fief Marron "

79 100 THOUARS

Le coeur

Le coeur c'est un amour
 Le coeur c'est la tendresse
 Le coeur c'est aussi un coeur
 qui nous donne du bonheur
 Et quand j'en aurai l'âge
 J'en aurai besoin pour mon mari:

Jean-Michel



INTEGRATION...

... À BOIRE ET À MANGER ?

FRANCOIS VETTER

J'ai lu, avec intérêt, l'article de Bernard CHOVELON dans CHANTIERS n° 2 d'octobre 1983, et suite à ce texte, je voudrais relater ce qui se fait dans mon école, dans un tout autre contexte.

A la demande de l'IDEN, toutes les classes de perfectionnement rurales qui ont un effectif réduit éclatent un certain nombre d'heures par semaine.

Pendant ces périodes, les enfants du perfectionnement (ré)intègrent des "classes d'accueil" du "cycle normal", alors que les maîtres des classes de perfectionnement ainsi déchargés, font un soutien auprès d'enfants en difficulté au niveau de l'école. En ce qui me concerne, j'ai ainsi consacré 6 heures de mon horaire au soutien. Deux autres heures "d'éclatement" hebdomadaires sont réservées à la piscine, activité durant laquelle les enfants de ma classe vont à la piscine avec les C.E. et les C.M. (hélas, la plupart de mes élèves ne vont pas à la piscine et attendent notre retour au fond d'une classe qui n'est même pas toujours leur classe d'accueil). Enfin, le jeudi après-midi, les élèves de l'un des CE2 ont atelier de travaux manuels en commun avec les miens. Cela fait donc au total près de 10 heures par semaine durant lesquelles les enfants sont intégrés dans d'autres classes de l'école.

Globalement, je considère que c'est une bonne chose : cela évite aux enfants de la classe de perfectionnement de rester isolés dans "leur classe de fous" (comme ils la baptisent eux-mêmes), d'être en contact avec d'autres enfants et de ne pas m'avoir pour seul maître plusieurs années durant. Ils sont tous, sans exception, beaucoup plus calmes dans leur classe d'accueil que dans la classe de perf., et cela que ce soit moi qui prenne cette classe ou un autre maître.

Voici pour les indéniables aspects positifs de l'intégration. Mais, il y a aussi un certain nombre de problèmes qui se posent dans cette classe d'accueil :

LE NIVEAU :

Normalement, les enfants sont sensés participer aux activités d'éveil dans les "classes d'accueil", ce qui permet de les intégrer dans des classes dont l'âge des enfants est en rapport avec le leur.

Le problème qui se pose est que l'intégration a lieu l'après-midi entière, et que les collègues font en général, en début d'après-midi, encore une heure de maths ou de français que les miens n'arrivent évidemment pas à suivre. Bien sûr, les miens ont un plan de travail pour cette période... Oui, mais qui va les aider quand ils sont en difficulté ? Comme me disait une collègue : "Tu comprends, je ne peux quand même pas m'occuper du tien et laisser les autres...".

Vu leur manque d'autonomie, la plupart des enfants de ma classe passe cette période (plus ou moins longue selon les classes)... à attendre que ça se passe, malgré la réelle bonne volonté des collègues... Pas très valorisant ! Pas très efficace non plus en terme de rendement scolaire.

D'une manière générale d'ailleurs, les enfants n'aiment pas trop aller dans leur classe d'accueil. Beaucoup ressentent les après-midi d'intégration comme une brimade arbitraire. Si l'intégration (en classe d'accueil) était basée sur le volontariat, il y aurait très peu d'enfants, peut-être même aucun.

Un dernier problème qui n'est pas le moindre se pose à propos des REPERCUSSIONS sur ma classe :

avec 10 heures à l'horaire en moins, il ne me reste plus guère que le temps de faire

des maths et du français avec les miens, ce qui n'est pas ce qui les passionne le plus, loin s'en faut pour certains. Mais comment alors accrocher ceux-là qui ne mordent pas au calcul ni à l'écrit ?

LA VIE COOPERATIVE EST REDUITE à pas grand chose :

- . l'entretien quotidien
- . le texte libre et le journal
- . quelques moments de jeux
- . un conseil de régulation des conflits et très peu de gestion du temps et des activités coopératives (puisque'il n'y en a presque plus).

Dans ces conditions, la mayonnaise institutionnelle a du mal à prendre (cette année, elle n'a pas encore pris en novembre et je me demande si elle prendra un jour). Je crois qu'on est tous d'accord pour dire que la vie coopérative relationnelle est au moins aussi importante, surtout pour nos gamins perturbés du perf., que tout le travail en français et en calcul.

A Quoi bon l'intégration s'ils n'ont plus l'occasion de se retrouver et de s'épanouir dans une structure d'éducation coopérative ?

Bien sûr, je pourrais réduire le temps de français et de maths, et laisser une plus large part aux activités que j'appelle "tiers temps coopératif", ce que j'ai fait. Mais les progrès scolaires, ceux que les parents attendent à tout prix, sont tellement lents... que je n'ose pas trop prendre sur le temps des acquisitions de base... j'ai peut-être tort. Toujours est-il que dans la balance, les problèmes posés par l'intégration régulière en classe d'accueil pèsent leur poids.

RESTE LE "SOUTIEN" : j'ai partagé mes 6 heures de soutien en périodes de 45 minutes. Lors d'une réunion au début du trimestre, j'ai réparti les "créneaux horaires" ainsi dégagés entre les collègues, en fonction des problèmes signalés. J'ai regroupé les enfants selon leur âge, mais aussi selon la nature du soutien à leur apporter. De la sorte j'ai :

Lundi après-midi : . lecture et langage CE1
 . langage CP
 . maths ou français

Mardi après-midi : . psychomotricité CE
 . psychomotricité CM
 . psychomotricité CP

Jeudi : . français systématique - lecture CE2
 . 2 périodes variables consacrées soit à un travail en équipe avec un collègue, soit à une demande ponctuelle de soutien, soit à "l'observation des enfants en classe".

Par la force des choses, je suis donc amené à essayer de combler les lacunes principales en maîtrise des sons de lecture, en numération et en psychomotricité. Si je commence à me sentir à l'aise face "au soutien pédagogique", sur le plan psychomoteur je tâtonne encore pas mal (je manque surtout de sources et de ressources où puiser ; il faut dire que le Mouvement de l'École Moderne n'a pas tellement approfondi ce domaine...).

Bref, j'ai malgré tout l'impression que tout ce bricolage s'avère positif, puisque bon an, mal an, les enfants en soutien arrivent à suivre et à ne pas être totalement largués, ... suffisamment en tout cas pour que depuis 3 ans de soutien, je n'ai plus eu une seule recrue nouvelle de l'école où j'exerce pour la classe de perfectionnement.

Je m'interroge, néanmoins, beaucoup sur le soutien, tant au niveau des techniques à mettre en oeuvre (surtout pour rester dans la filiation de l'esprit coopératif avec des enfants issus de classes à pédagogie traditionnelle), qu'au niveau du fond : faut-il essayer de colmater les brèches (comme je le fais) quitte à rendre moins néces-

saire le recours à une pédagogie de rupture, ou alors refuser de réadapter sans cesse des enfants à un système pédagogique qui n'arrive pas à s'adapter à eux et militer pour le droit à la différence, à l'expression et aux rythmes différenciés des apprentissages ?

J'ai fait le choix pragmatique de ne pas laisser tomber les gamins en difficulté et d'essayer d'éviter au maximum le passage en classe de perfectionnement ce qui revient à "rattraper" les enfants sans remettre en cause les principes pédagogiques de l'école (de quel droit d'ailleurs l'aurais-je fait ?). C'est sans doute le meilleur choix conjoncturel. Est-ce aussi le meilleur choix à long terme?

Nous voici devant le problème de fond de l'intégration : d'une part nous sommes unanimes à dire qu'il vaut mieux prévenir l'échec scolaire que de placer ceux qui ont échoué dans des structures spécialisées, et que quand ces structures existent il faut qu'elles soient ouvertes et, autant que possible, intégrées dans la vie scolaire "normale". Mais, d'autre part, il faut être conscient que si ces a-normaux existent c'est que la norme ne leur convient pas, que ce sont souvent des enfants ayant d'autres problèmes que le respect de cette norme, et que de les normaliser en les rééduquant et les intégrant à tout prix au système n'est pas le meilleur service à leur rendre, ni à rendre à la réflexion sur le système pédagogique. Ceci vaut pour l'intégration des gamins en difficulté. Il n'en va sans doute pas de même pour l'intégration des handicapés moteurs, infirmes et cas médicaux divers.

Voilà, j'en ai assez dit pour l'instant. J'attends vos réactions, vos réflexions, votre contribution à ce débat fondamental sur l'intégration.

François VETTER
188, rue de la Hingrie
68660 - ROMBACH LE FRANC

NOTES DE LA REDACTION DE CHANTIERS

Nous avons publié, depuis la rentrée, plusieurs articles et appels pour la production d'un dossier sur ce thème. Un circuit d'échanges fonctionne, animé par Eric DEBARBIEUX

Labry

LE POET LAVAL

26 160 - LA BEGUDE DE MAZENC,

qui a déjà recueilli nombre de témoignages et positions.

Un des buts principaux est de recueillir surtout des éléments précis concernant les stratégies d'intégration, l'évaluation de leur caractère opérationnel, les freins, les blocages, les erreurs.

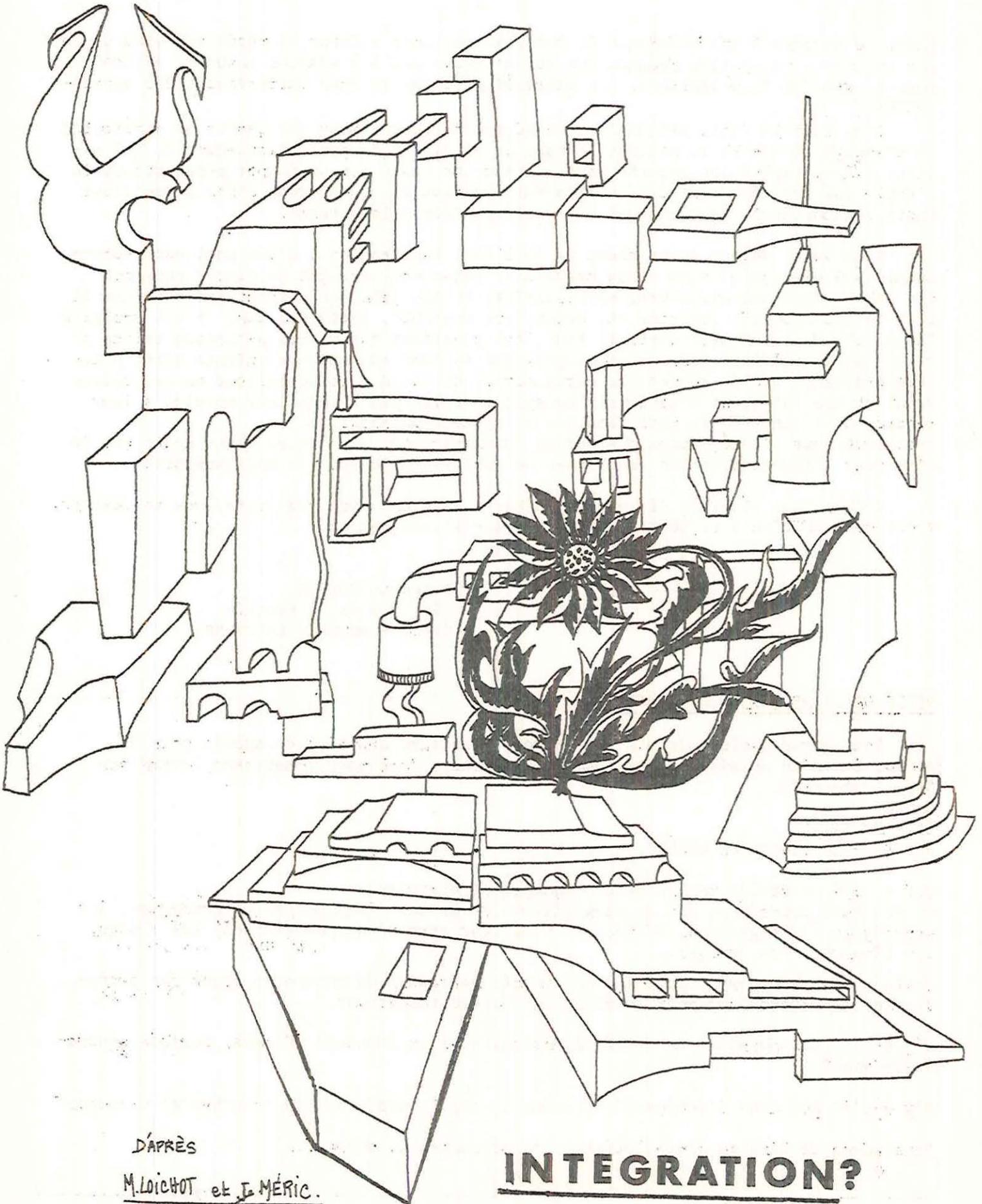
Seule une grande participation à ce travail permettra de mettre en avant des propositions dépassant largement le cadre des seules intentions.

N'y a-t'il pas derrière le mot intégration, tout un éventail d'idées, parfois contradictoires ?

N'y a-t'il pas dans l'Intégration, comme le dit François VETTER "à boire et à manger"

Vous venez de lire sa contribution... en attendant la vôtre...

Michel FEVRE



D'APRÈS
M. LOICHOT et J. MÉRIC.

INTEGRATION?

ZONES PRIORITAIRES ...

BIENTOT 3 ANS...

Les statuts de Zones Prioritaires, donnés à des secteurs regroupant quartiers et écoles autour d'un CES, à la ville ou à la campagne, ont-ils permis l'avancée vers une "autre école", souhaitée dans les circulaires d'intentions ?

Avant de pouvoir publier diverses contributions de camarades engagés sur ces zones voici les compte-rendus des entrevues au Ministère avec l'ICEM (voir "Dernière Seconde" de Chantiers n°5).

1/ Analyse par l'ICEM du Dossier de synthèse établi par Le Ministère en 1983. Ce dossier est disponible auprès de chaque équipe d'animation de zone.

2/ La place de l'ICEM dans les Z.P.

3/ Nos propositions et analyses de la 1ère entrevue (19/12/1983).

La deuxième entrevue (1/02/1983) n'a pas apporté d'éléments supplémentaires, si ce n'est que l'ICEM sera sollicitée pour le travail d'évaluation en cours sur les Zones Prioritaires, afin de prendre des décisions quant à leur avenir.

Nous attendons bien sûr vos réactions à ce sujet et nous pourrions ainsi mettre au point nos propres argumentations pour le changement de l'école.

A vous lire.



Michel FEVRE

12, rue A. Brault
94600 - CHOISY LE ROI

I - ANALYSE DU DOSSIER DE SYNTHESE ELABORE PAR LE MINISTERE EN 1983

1/ Positif :

- . déclancher des rencontres des échanges entre enseignants (tout comme les textes sur P.A.E.).
- . L'effet incitateur a eu lieu dans les établissements de zone.
- . Les établissements ont commencé à s'ouvrir vers l'extérieur.
- . Concrétiser des actions déjà élaborées par des équipes existantes.
- . L'école à moins son monopole d'éducation.
- . Coordination du travail des enseignants.
- . Il est possible de "faire" autrement dans l'Ecole.
- . Mise en place d'un début : d'analyse des pratiques,
de recherche pédagogiques,
révélateurs d'un besoin de formation.
- . Dans les institutions les praticiens ont eu la possibilité de devenir des acteurs et non plus des exécutants de la transformation des pratiques.

2/ Négatif :

- . Dossier trop optimiste qui ne reflète pas assez la réalité du terrain et les problèmes concrets.
- . Non-participation des enfants et adolescents à l'élaboration et au suivi des projets.
- . Problème de l'évaluation des projets et de leur réalisation.
- . Maintien des rapports hiérarchiques.
- . N'apparaît pas la notion de compétences.

- . Problème de la mauvaise utilisation des moyens, mais aussi des moyens insuffisants, surtout au niveau primaire.
- . Dangers :
 - Danger de dire : Cause des difficultés = population scolaire de la Z.P.
 - Z.P. = lieu d'application des instructions officielles
 - Z.P. devenant une institution synonyme de moyens supplémentaires
 - Danger de présenter la Z.P. lieu privilégié (expérimental, pilote) pas de crédibilité.
- . Nécessité d'une formation de base n'apparaît pas.
- . De la zone à l'équipe mais pas le contraire.
- . La solidarité entre enseignants ne suffit pas, dans quels objectifs.
- . A qui a-t-on attribué les rôles clés dans les zones ? Les critères de constitution des équipes de zone ?
- . Importance des militants pédagogiques n'est pas soulignée ainsi que la participation des mouvements pédagogiques dans les équipes.
- . N'apparaît pas le projet éducatif global d'Education ni le problème des contenus.

II - NOTRE PLACE ET NOTRE ROLE EN TANT QUE MOUVEMENT PEDAGOGIQUE DANS LA POLITIQUE DES ZONES PRIORITAIRES

1/ Notre participation :

- . individuellement : elle se fait sur les terrains et dans les classes.
- . en tant que mouvement : tout dépend des animateurs de Z.P., Mais trop peu sollicités. Pourquoi ?
- . au niveau du mouvement : une concertation est en place avec une réflexion autour : des pratiques opérationnelles de l'avenir des Z.P. et au-delà de l'A.I.S. et du P.B. de l'intégration.

2/ Notre démarche :

- . Antérieure à la mise en place des Z.P. Depuis 1927...
- . Elle se situe d'abord dans la classe et/ou l'école.

- Au niveau des pratiques pédagogiques basées sur :

- . la responsabilisation des enfants
- . leur socialisation
- . leur autonomisation
- . leur éducation dans le respect des différences

PAR : - l'organisation coopérative avec partage des responsabilités, du travail, de certains pouvoirs autogestion
 - l'évaluation et l'auto-évaluation
 - l'expression libre
 - l'ouverture à la vie
 - toutes les techniques et outils que nous utilisons quotidiennement dans nos classes qui nous permettent de donner un sens au travail.

- Au niveau des projets éducatifs et du travail d'équipe :

- . par l'impulsion (besoin très souvent sur le bénévolat et le volontariat ≠ l'aspect militant) donnée au travers des idées, de l'animation, de la mise en place du suivi et de l'évaluation des projets.
- . l'apport du vécu, des recherches, des expériences, du matérialisme du mouvement ICEM.

- Au niveau de la formation :

dans l'Institution : sur le terrain, dans les Ecoles Normales, les centres de formation (quand on peut y entrer)
 hors de l'Institution : par nos stages, rencontres, congrès, échanges internationaux, publications et éditions.

3/ Nos propositions :

- . Mise en route d'une réflexion pour une modification de la structure institutionnelle des Z.P. de leur constitution (critères) à leur suivi (poids de la hiérarchie, utilisation autre des moyens, possibilité de se regrouper en équipe pour les praticiens, etc...)
- . Tout mettre en oeuvre pour arriver à une participation effective et réelle des enfants et adolescents à partir d'une véritable éducation coopérative dans les classes et établissements.
- . Réfléchir sur l'avenir de l' AIS dans les Z.P. et sur le maintien actuel de son rôle.
- . L'élaboration d'une formation initiale et continue qui doterait les enseignants de :
 - compétences (au niveau des pratiques pédagogiques, de l'animation, de la recherche sur le terrain, de l'évaluation...)
 - connaissances dans les Sciences de l'Education Formation, dans laquelle on faciliterait enfin la participation de l'apport des mouvements pédagogiques.
- . Mener une réflexion sur la participation authentique des intervenants extérieurs : sensibilisation pour que les équipes de zones ne soient pas constituées de personnes coupées de la pratique, des projets qui se mettent en place dans les écoles.
- . Reconnaissance effective des compétences du mouvement pédagogique et du militant pédagogique comme enseignant chercheur.

III - POURQUOI - COMMENT ?

Quel projet global d'éducation découlera des actions et des bilans des Z.P. ?

- Pourquoi des Z.P. à l'avenir : plus ou moins ?
- vers quoi ?
- Comment ?
- Avec qui ?
- Jusqu'à quand ?

IV - DEROULEMENT ET RESULTATS DE L' ENTREVUE DU 19/12/1983

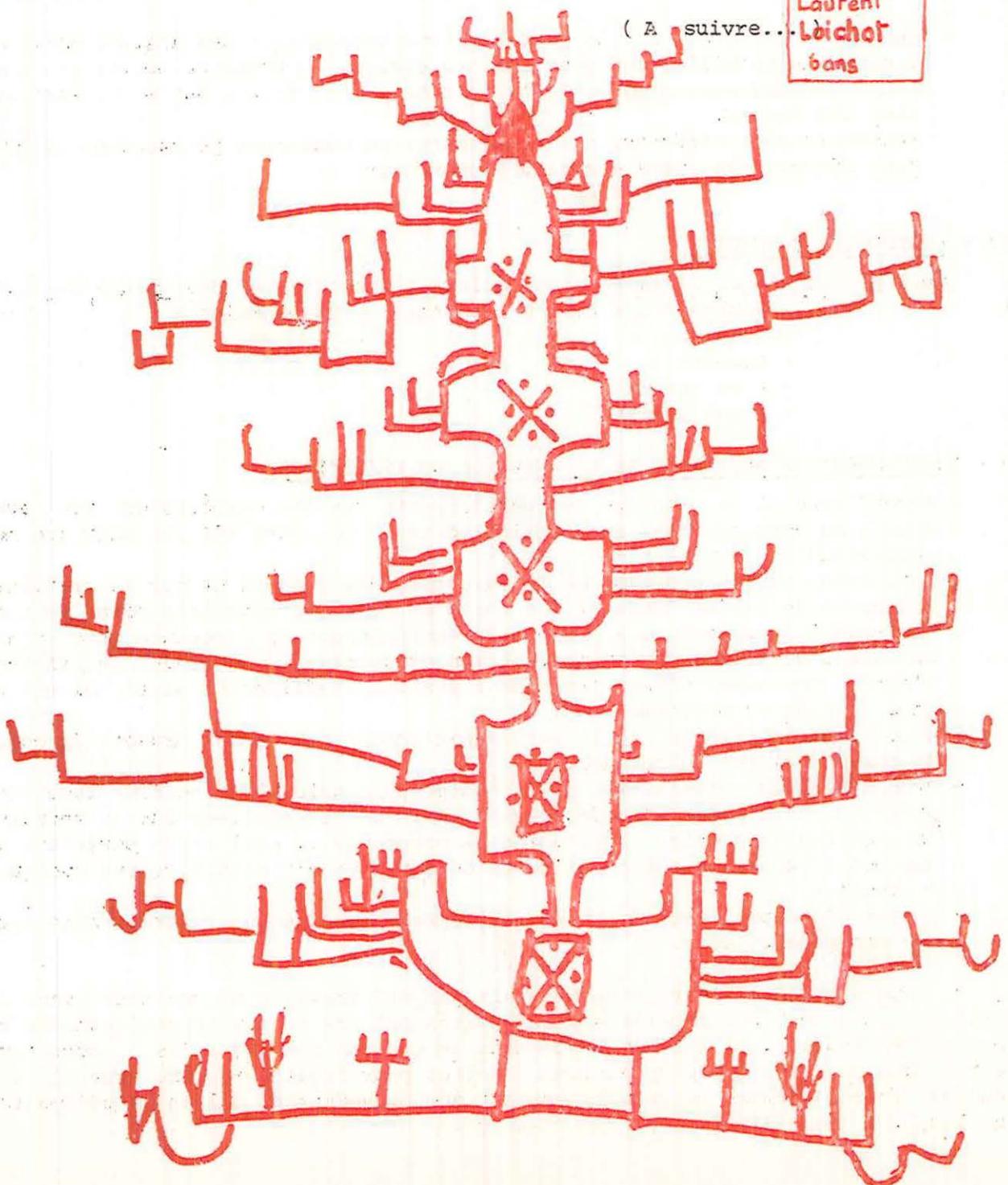
- Accord général de principe des participants sur les critères que vous avons faites au dossier ainsi que sur l'importance de notre rôle en tant que mouvement pédagogique.
- Réticences sur le problème de l'évaluation des projets et sur la critique de l'absence de projet éducatif (le texte de synthèse note sans point de vue "critique" le contenu des projets : réaménagement de structure et d'organisation scolaire, activités de soutien, action d'ouverture). Le groupe de pilotage n'aurait pas assez d'expérience pour évaluer l'efficacité de tel ou tel projet mais se pose le problème.
- Accord sur le principe de la participation des élèves aux projets (proposition de texte officiel là-dessus).
- Proposition de constitution d'une équipe de sensibilisation dans laquelle serait présente les mouvements pédagogiques, afin de sensibiliser sur le terrain les enseignants (rencontres, diffusion de documents... etc) et de permettre que les équipes de zones soient constituées de gens qui ait effectivement quelque chose à apporter.
- Projet d'une publication ministérielle Z.P. ouverte aux contributions des mouvements pédagogiques.

Il nous semble que cette réunion n'ait pas été formelle et que nous ayons été réellement entendus. Des premières propositions ont été faites et une deuxième réunion s'est avérée inutile. Il faut donc que nous précisions nos objectifs à court terme. C'est à nous de faire des propositions précises pour faciliter notre travail et notre présence, faire entendre notre voix en tant que mouvement et militants pédagogiques dans les Z.P. (et ailleurs...)

PRINCIPAUX TEXTES PARUS A PROPOS DES ZONES PRIORITAIRES

<u>Circulaires</u>	<u>B.O.</u>	
01/07/1981	08/07/1982	. Lancement politique des Z.P.
28/12/1981	21/01/1982	. Spécial rentrée + précisions - Programmes
19/03/1982		
15/12/1982	23/12/1982	. Suivi des projets et équipes zones
23/12/1982	13/01/1983	. Projets de zones
16/01/1983		. Possibilités PAE primaires en Z.P. (...)
24/11/1983		. Gestion PAE primaires en Z.P. (finances)
03/01/1984	12/01/1984	. Spécial rentrée (Page 9 - articles 1-3)

Il n'est pas procédé ici à une analyse des textes. Il s'agira du travail d'un secteur national Z.P. dans l'ICEM.
 Entre les grandes intentions des textes et la réalité du terrain, il y a une grande différence !



DROITS & POUVOIRS DES ENFANTS

Dans le cadre du colloque DROITS ET POUVOIRS des enfants et adolescents du Congrès de l'ICEM (Nanterre - Sept. 83), bon nombre de contributions sont rassemblées pour l'édition de futurs ACTES du Colloque. Ces travaux n'ont aucun caractère définitif, et la recherche ne fait que commencer, concernant la mise en évidence de DROITS ET POUVOIRS des enfants et adolescents.

Voici une contribution d'un des ateliers, concernant le Droit au Secret, l'un des axes de travail lancés au colloque. (à suivre...).

→ ATELIER "DROIT AU SECRET"

Commission de travail sur le fichage

Rapporteur : Denis MORIN

Contribution - Synthèse

... Rachid a 17 ans. Dans le camp de jeunes où il passe ses vacances, il s'est fait sa place auprès du cuisinier : servant, déservant, réalisant les menus de la collectivité. Rachid n'aime pas les activités proposées, la montagne lui fait peur... Il s'enferme dans sa tente le reste du temps avec son radio cassette.

Sur son fichier de "colon", établi par les services de santé du Comité d'Entreprise, organisateur du centre, Rachid est étiqueté : "Dangereux... organisateur de bandes armées (!), agressif et bagarreur, inapte à la vie en collectivité".

Rachid est en S.E.S..

Cet exemple n'est pas unique, bien des dossiers scolaires présentent, à peu de choses près, le même type de renseignements...

Sur le plan général, la mise en place de fichiers se développe de plus en plus avec l'informatisation dans tous les domaines :

- Social au sens large : école, justice, police, CPAM, CAF, DDASS (à ce propos et malgré le gouvernement de gauche, les militants syndicalistes et politiques continuent d'être fichés, les anciens dossiers persistent).
- Economique : banques, assurances, impôts, service du personnel des entreprises.

Ce fichage permet à tous les niveaux et dans tous les domaines un contrôle très rapide de la situation de n'importe quel citoyen et constitue une menace pour les libertés individuelles et collectives, les possibilités de choix, de contestations. L'ENFANT, l'ADOLESCENT n'échappent pas à ce fichage. Il commence dès la naissance : le carnet de santé, suivi par le dossier scolaire sans compter les dossiers annexes multiples (DDASS, CDES, ...) qui suivent l'enfant de sa première scolarité jusqu'à l'orientation. On pourrait penser que ces dossiers sont anodins, que leurs objectifs essentiels sont l'établissement de statistiques d'ordre général (social, médical...). Dans la réalité, ces documents regroupent essentiellement des renseignements d'ordre comportementaux, sociaux, professionnels, médicaux, familiaux : il s'agit dans la réalité de mieux connaître l'enfant-citoyen.

Les critères retenus : nationalité, profession, mères célibataires âgées de moins de 17 ans, famille nombreuse.

Il est statistiquement exact et bien connu des travailleurs sociaux et des pouvoirs publics qu'être étranger, exercer certaines professions, être jeune mère célibataire ou avoir de nombreux enfants a pour corollaire : des ressources insuffisantes, de mauvaises conditions de logement et de travail, souvent un bas niveau d'instruction. Mais, cela ne veut pas dire que tout enfant né dans une famille de ce type court obligatoirement un risque. Il est faux et dangereux d'appliquer à l'individu des conclu-

sions globales mais non générales. C'est une aberration intellectuelle et c'est dangereux socialement, car il y a un risque évident de classer et mettre à part une partie de la population, d'engendrer une attitude "raciste" à son égard et de créer la tentation d'en faire un terrain expérimental.

La centralisation accroît les risques de fuites et de détournements à des fins politiques. Les risques de fuites, d'interconnection subsistent (un seul identifiant permet l'interconnection : le n° de Sécurité Sociale).

Des interrogations subsistent : qui détient et qui contrôle ces fichiers ? Quels sont les buts inavoués d'institutionnaliser l'informatique ? Au service de qui ces fichiers ?

Ce fichage nous semble dangereux parce qu'il fige l'individu dans un temps donné niant toute possibilité d'évolution ; il procède à l'étiquetage sans appel, codifié à l'avance par des questions pouvant induire les réponses :

exemple : "Comment l'enfant parle-t'il de sa famille ?"

Regrets, révolte; paroles de contentement...

(extrait de renseignements sur le niveau scolaire de l'enfant (SES Moselle))

Le fichage centralise les données reçues. Il met en avant les critères de risque, les déviations sous des couvertures scientifiques sans appel comme les tests. Il suit l'enfant jusque dans le milieu professionnel.

Ce système de fichage est si bien intégré dans la vie quotidienne que souvent les enseignants se rendent consciemment ou non complices en répondant aux questionnaires concernant les enfants dont ils sont la charge. On assiste ainsi à une banalisation de l'enquête administrative déjà bien en place dans certaines administrations.

Parmi les différents moyens de lutte abordés au sein de l'atelier, figure toute une batterie de recours juridiques :

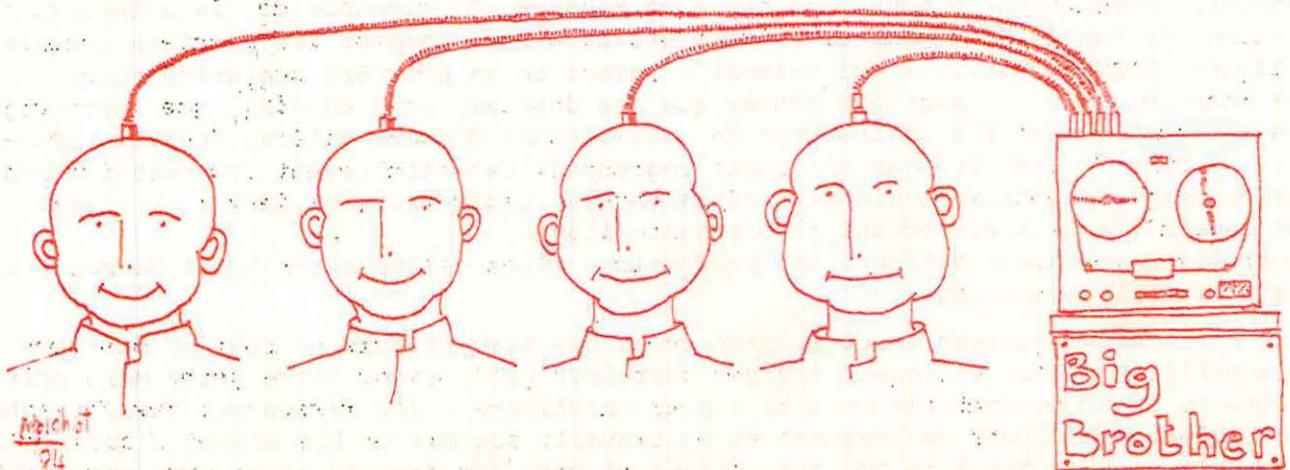
- Loi sur la liberté d'accès aux documents administratifs ;
- Loi sur l'obligation faite à l'administration de motiver les actes administratifs ;
- Loi relative à la protection des personnes à l'égard des informations nominatives (CNIL).

De tels recours prennent du temps (plusieurs années parfois !).

L'information en direction des parents et des enfants doit pouvoir se développer par une connaissance des textes et des recours administratifs. Il importe aussi de développer et d'affiner les recherches et les pratiques nouvelles en matière d'évaluation, définie en terme de compétences. Le rôle du Mouvement est fondamental dans ce domaine.

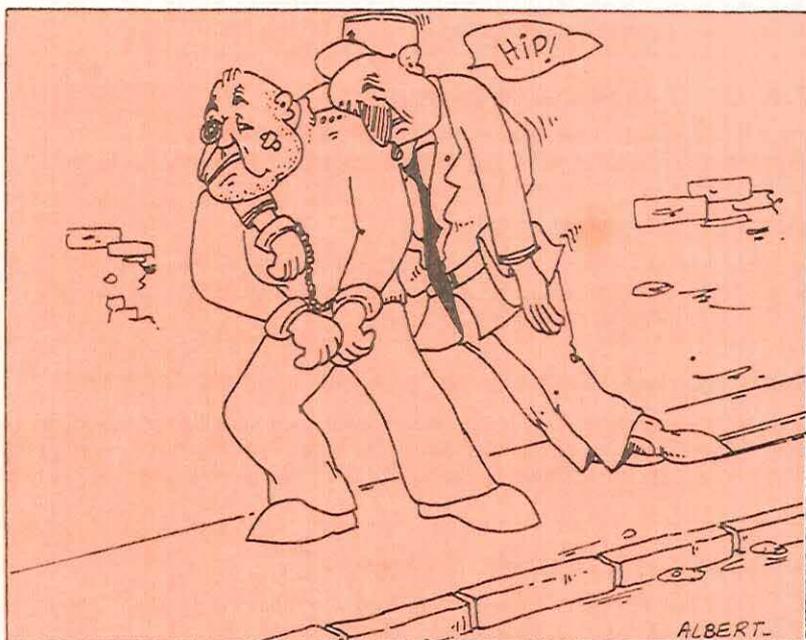
Enfin, il est possible de jouer la carte de l'inertie en refusant comme le font plusieurs camarades, de remplir certains fichiers ou questionnaires (CDES)...

-s-s-s-s-s-s-s-s-



pages coopératives

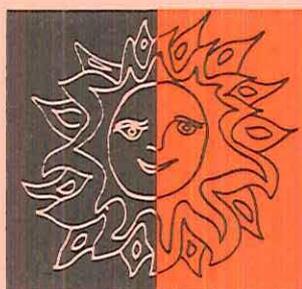
- **entraide pratique** : annonces, appels, fiches de praticiens pour faciliter le travail quotidien
- **informations** : outils, matériel, éditions, stages, I.C.E.M. et autres mouvements
- **échos du mois** : travaux et rencontres, vie de la commission «Enseignement spécial»



- des outils, du matériel conçus et mis au point coopérativement par des enseignants «Ecole Moderne»
- des revues pour tous les âges : de la lecture, des documents précieux pour l'organisation du travail personnel ou par groupe (ou équipe)
- tout ce qu'il faut pour pratiquer la pédagogie Freinet

C.E.L.

B.P. 109
06322 Cannes La Bocca Cedex
Catalogue sur demande



A.E.M.T.E.S.

SIÈGE SOCIAL

35 rue Neuve, 59200 TOURCOING

A qui adresser votre courrier ?

ENTRAIDE PRATIQUE

Patrick ROBO
1 rue Muratel, 34500 BÉZIERS

INFOS - ÉCHOS DU MOIS

Michel FÈVRE, 12 rue Alphonse Brault
94600 CHOISY-LE-ROI

ARTICLES POUR CHANTIERS

Michel LOICHOT, 12 rue L. Blériot n° 3
77100 MEAUX

EXPRESSION DES JEUNES

Patrice BOUREAU, Le Fief Marron
Ste-Radégonde-des-Pommiers, 79100 THOUARS

EXPRESSION DES ADULTES

Michel ALBERT, Massais
79150 ARGENTON CHATEAU

ALBUMS LECTURE - PHOTOS

E. et D. VILLEBASSE, 35 rue Neuve
59200 TOURCOING

ABONNEMENTS - COMMANDES

Monique et Jean MÉRIC, 10 rue de Lyon
33700 MÉRIGNAC

ABONNEZ-VOUS A

CHANTIERS 1983-84

à servir à (NOM, prénom, adresse, code) :

M., Mme, Mlle _____

Abonnement 120 F (Étranger 140 F) _____ F

Soutien (à votre gré, merci) _____ F

Total : _____ F

Paiement à l'ordre de A.E.M.T.E.S. par chèque bancaire ou C.C.P. (3 volets) joint à ce fichet et expédié à Monique et Jean MÉRIC, 10, rue de Lyon - 33700 MÉRIGNAC.

Pour les établissements, désirez-vous une facture : OUI - NON ? Pour le tarif « par avion », consulter le responsable « abonnements ».

PUBLICATIONS de l'ÉCOLE MODERNE FRANÇAISE



B.P. 109 — 06322 CANNES LA BOCCA CEDEX
C.C.P. Marseille 1145-30 D - Tél. (93) 47.96.11

LES REVUES DE L'I.C.E.M.

J magazine (pour les 5-8 ans) : 10 numéros par an (32 pages)

France 80 F
Etranger 99 FF

Toutes les raisons de la lecture pour les enfants qui commencent à lire : lire pour le plaisir, lire pour s'amuser, lire pour savoir, lire pour faire (fabriquer, construire, cuisiner, jouer...).

BTJ (pour les 8-12 ans) : 15 numéros par an (32 pages)

France 122 F
Etranger 150 FF

De la lecture, bien sûr, mais aussi une documentation qui répond aux intérêts des enfants de cet âge, sur les sujets qui les préoccupent ; des textes bien à leur portée et abondamment illustrés en couleur et en noir. Et une partie magazine pour stimuler l'expression et la curiosité.

BT (C.M. et 1^{er} cycle) : 15 numéros par an (40 pages)

France 139 F
Etranger 167 FF

Une documentation directement compréhensible par les jeunes lecteurs du fait de sa préparation et de sa mise au point. Dans chaque numéro, un reportage principal abondamment illustré et une partie magazine. Un outil de base pour une nouvelle attitude pédagogique.

Supplément SBT (même niveau) : 10 numéros par an (24 pages)

BT + SBT
France 204 F
Etranger 251 FF

Livré en supplément facultatif à B.T., il apporte des documents divers, des guides de travail ou de recherches, des textes d'archives ou d'auteurs, des thèmes d'étude pour les disciplines d'éveil...

BT2 (pour tous, étudiants, adultes...) : 12 numéros par an (48 pages)

France 118 F
Etranger 140 FF

Une documentation qui fait le point sur les questions et les problèmes de notre temps, d'une façon sérieuse et claire et répondant aux demandes de ceux qui veulent faire une recherche personnelle ou tout simplement qui sont soucieux de compléter leur formation.

BTson + DSBT (audiovisuel - pour tous) : 4 numéros par an (en deux livraisons)

France 227 F
Etranger 190 FF

Chaque numéro comporte 12 diapos, 1 livret de travail et 1 cassette avec tops de synchronisation-vues. Un document sonore, témoignage d'une relation de qualité entre ceux qui interrogent — enfants ou adultes — et ceux qui apportent leurs réponses grâce à l'expérience qu'ils ont acquise (30 minutes d'audition).

L'ÉDUCATEUR (pour les enseignants 1^{er} et 2^e degré) : 20 parutions par an

France 172 F
Etranger 235 FF

C'est la revue pédagogique de l'I.C.E.M. Elle fait le lien entre tous les éducateurs qui, à tous les niveaux, désirent transformer leur pédagogie dans la perspective ouverte par C. Freinet. Une revue de praticiens de l'éducation, qui refusent d'isoler la théorie et les choix idéologiques de la pratique quotidienne, qui veulent porter témoignage d'une autre attitude éducative.

LA BRÈCHE (spécial 2^e degré) : 10 numéros par an

France 43 F
Etranger 58 FF

La Brèche, telle que parue jusqu'ici, se fond dans l'Éducateur pour les articles de pédagogie générale. Mais sous le titre paraissent, à raison de 10 numéros de 8 pages 21 x 29,7 dans l'année, des articles plus spécialisés pour le second degré.

CRÉATIONS (pour tous : enseignants, adolescents, adultes) : 6 numéros par an

France 104 F
Etranger 127 FF

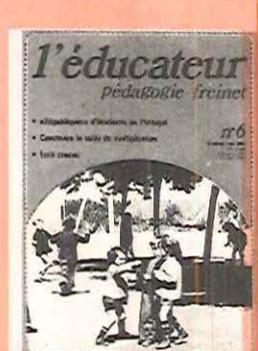
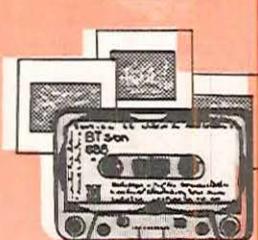
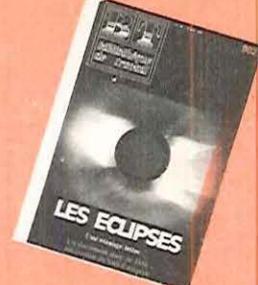
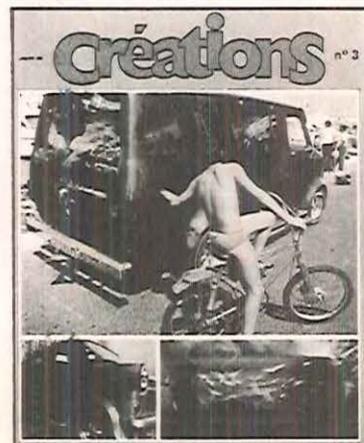
Une revue ouverte à toutes les formes d'expression...
qui veut montrer que chacun peut s'exprimer dans tous les domaines ;
qui veut aider ceux qui hésitent par crainte de « ne pas faire beau » ;
qui veut faciliter les réussites et faire découvrir le plaisir de créer.

Créations sonores (pour tous) : 1 cassette

France 32 F
Etranger 30 F

Demandez nos catalogues

- Outils : Toutes matières, tous niveaux.
Travail individualisé, journal scolaire...
- Activités créatives : Education artistique.
- Marmothèque : Une sélection de livres de littérature de jeunesse pour la B.C.D.
- Meubles : Pour la classe, la B.C.D., les ateliers.



échos du mois

- .VIE DE LA COMMISSION E. S.
- .VIE DES SECTEURS DE TRAVAIL
- .INFORMATIONS ET APPELS

L'équipe de coordination 12|02|84
aux lecteurs de Chantiers

CHANTIERS n° 100

ça s'arrose !

Déjà ! Eh oui, c'est à la rentrée 1984-85 que paraîtra le n° 100 de Chantiers, nouvelle série.

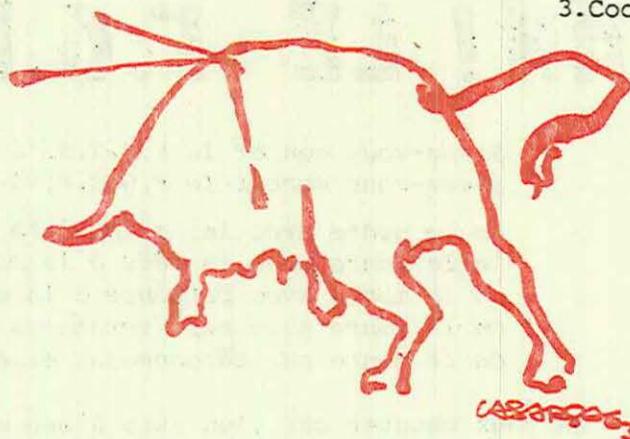
Ce sera en même temps l'annonce de la dixième année que Chantiers existe sous sa forme actuelle (Chantiers existe en effet, sous diverses formes, ... depuis 1957-58).

100 numéros de Chantiers, à une moyenne de 550 pages pour 12 numéros annuels - cela en représente des articles - mais aussi du papier, des échanges, des lecteurs, et un énorme travail matériel... Nous aurons l'occasion de reparler de ces chiffres impressionnants.

Mais en attendant, il s'agit de fêter comme il se doit cet anniversaire. Difficile de faire couler le champagne dans la revue ou d'y mettre des bougies! - Il fallait trouver quelque chose - Alors nous avons pensé que ce numéro... pourrait être entièrement réservé aux enfants et adolescents de nos classes - sous diverses formes -

- * ...Pages expression comme vous les connaissez;
- * Articles préparés par eux en classe;
- * Extraits de journaux scolaires;
- * Débats - Discussions sur des problèmes actuels, sur des sujets qui les préoccupent comme nous (intégration, échec scolaire, classe coopérative, racisme...);
- * Compte rendu d'activités en classe;
- * Photos, etc...

Nous en sommes à l'élaboration de ce numéro. L'équipe de rédaction collecte dès maintenant vos contributions, vos propositions quant à la conception de ce numéro, à sa forme. Il s'adressera aussi aux enfants de nos classes. Nous



espérons recevoir vos nombreux envois et avis sur ce projet à :
qui est en fait de publier une sorte de Journal d'enfants pour les enfants

Michel LOICHOT
12, rue L. Blériot
77100 MEAUX

Journées d'études de l'I.C.E.M., Bar le Duc les 3-4-5 avril 1984.

Comme chaque année, les travailleurs de l'ICEM et plus particulièrement les responsables des secteurs et départements se regroupent en journées d'études.

Comme chaque année, la Commission E.S. y sera présente pour échanger sur nos travaux du moment, préparer la publication de CHANTIERS en 1984-85, et définir les orientations de l'avenir.

Pour participer à ces journées, demandez un bulletin d'inscription :

- à votre délégué départemental;
(adresses in Chantiers 3-4 de Nov. déc. 83)
- au responsable de l'accueil :
Daniel BERSWEILER Gpe Scol. de Cousances - Les Forges
55170 ANCERVILLE

* La Commission E.S. tiendra au cours de ces journées l'Assemblée Générale de l'Association qui la régit (A.E.M.T.E.S.) Venez nombreux.

Campagne 300 abonnés nouveaux

Au 9 février, 121 nouveaux abonnés. Nous sommes loin du nombre prévu, indispensable pour la bonne marche de notre Revue.

* Nous faisons encore une fois appel à votre coopération pour que CHANTIERS puisse continuer à vivre sans difficultés.

AH! LE F.G.E.P.

Comme
Maryvonne CHARLES
envoyez vos réactions à
Patrick ROBO
1, rue Muratel
34500 BEZIERS

Savez-vous monter le F.G.E.P. à la mode, à la mode
Savez-vous monter le F.G.E.P. à la mode de chez nous.

On le monte avec les mains à la mode, ...
On le monte avec la tête à la mode, ...
On le monte avec patience à la mode, ...
On le monte avec persévérance à la mode, ...
On le monte par tâtonnement expérimental à la mode, à la mode...

Je peux chanter car j'en suis à mon montage N° 3.

Les conseils pour le montage à l'intention de ceux qui ont découpé les fiches au fur et à mesure de leur parution dans CHANTIERS et acheté le supplément, sont clairs et nets...mais il faut de la place et du temps. Il ne faut pas être dérangé par le téléphone, les enfants, le mari et les copains.

Il ne faut surtout pas s'installer sur la table de la cuisine ou bien il faut jeuner. J'en parle en connaissance de cause et je n'ai qu'un conseil à donner.
Economisez 80 francs et achetez le F.G.E.P. en entier.

Une fois acheté, c'est plus simple. Il suffit de découper les fiches et de les classer. Evitez l'erreur que j'ai faite en découpant... chaque fiche suivant le cadre. C'est un boulot idiot, juste bon à aiguïser vos nerfs. Découpez la page en deux, sur "Fiches ENTRAIDE PRATIQUE à découper et à classer".

Il paraît qu'à Béziers...et ailleurs, les imprimeurs sont assez sympas pour vous le faire, à l'oeil, et d'un seul coup de massicot...A Albertville (Savoie) ils ne sont pas aussi coopérants. J'ai donc séparé chaque rubrique et, à l'aide d'une règle en fer et d'un cutter j'ai coupé mes fiches en deux.

Je les ai rangées pour le 1° F.G.E.P. dans une boîte...Je les ai attachées avec une pince pour le 2° (c'est plus facile à feuilletter)... Quant au 3°, je l'ai offert à un couple d'amis instits et ainsi je leur ai fait de la pub pour Chantiers. En ce moment ils "mijotent".

Il m'a bien fallu 3 ans pour m'abonner à Chantiers et maintenant il me colle à la peau.

Voilà, je suis contente de moi surtout que j'ai participé à l'élaboration de ce Fichier et je vous le dis : même si le montage vous paraît Fastidieux, Gigantesque, Ennuyeux, Problématique achetez le FGEP car il est Formidable
Grandiose
Essentiel
Profitable
Tout est intéressant et vous avez là...
de quoi travailler pendant toute votre
carrière.

Il nous faut encore l'alimenter, alors envoyez vos trucs, recettes, idées,...

Et si vous êtes plus doués que moi pour le montage, faites-le savoir...bien que je sois sûre à présent d'en monter en un temps record

Savez-vous vous servir du F.G.E.P. à la mode, à la mode....

Maryvonne CHARLES

INFORMATION

Les circuits "Echanges et correspondances" proposés dans la Revue CHANTIERS font partie du Chantier Echanges et Communications de l'ICEM qui regroupe 6 circuits. Ce chantier édite un bulletin :

ouvert à tous ceux qui pratiquent la correspondance. Ecrire au responsable :

Jean-Pierre TETU
Ecole de Cliponville
76640 FAUVILLE en Caux



CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA COMMISSION E. S.

La Commission E.S. de l'ICEM a donc créé son propre Centre de Documentation, à Poët Laval dans la Drôme. Pourquoi un tel Centre ? Comment fonctionne-t-il ?

L'idée de la création de ce centre émane de deux constatations :

* 1. A tout nouveau venu dans la Commission il est quasiment impossible de se procurer, ne serait-ce que pour leur lecture, une grande partie des publications anciennes de la Commission. Ce qui est gênant a plus d'un titre: d'abord parce que cela empêche de profiter de tout l'apport antérieur dans sa propre pratique et sa propre réflexion (il y a peut-être des tâtonnements... qu'il n'est pas si utile de refaire de la même manière), et aussi parce que, reprenant un secteur ou une animation sur un thème donné, nous ne pouvons profiter de toute la masse d'écrits déjà parus sur le même thème. Il y a des recommencements qui, parfois, font perdre patience et énergie. Il s'agit donc ici d'un but d'archivage. Archivage des écrits de la Commission d'abord, de l'ICEM ensuite, mais aussi de toute cette richesse dont nous ne profitons pas assez lors de nos échanges avec les mouvements extérieurs, car bien souvent, faute de centralisation, le cercle qui peut en profiter est bien restreint.

* 2° constatation, d'abord faite au Centre CAEI, une énorme masse de capital-travail se perd dans les placards des Ecoles Normales (mais aussi hélas! dans bien des facs, bien que certaines bibliothèques soient accessibles), je veux parler de ces mémoires dans lesquels nous investissons tant de ce temps qui nous manque, plongés dans la pratique quotidienne, et souvent aussi tant de coeur et d'intelligence. ce sont des certaines d'années d'expérience qui se perdent. Par ailleurs, avec un centre suffisamment développé (ce qui n'est pas encore vraiment le cas), nous pouvons être à même d'aider les stagiaires, les chercheurs en leur offrant de reprendre le sujet non à zéro, mais là où la réflexion de quelques uns l'ont apporté.

Pour cela des contrats de travail sont passés avec les stagiaires CAEI qui le souhaitent (me contacter) qui leur permet de profiter de ce Centre (et d'une aide éventuelle: contacts, adresses, etc) et qui nous permettra d'enrichir notre documentation de leur travail ainsi rendu utile pour l'avenir.

Bien sûr ce Centre sera ce que nous en ferons. Quelle richesse si chaque lecteur de Chantiers envoyait son mémoire CAEI, ses travaux en fac, et pourquoi pas certaines revues, ses adresses, les publications de son groupe départemental, etc...

* Je lance donc ici un appel tout autant vibrant que fortement intéressé à tous les lecteurs de Chantiers: ayiez le réflexe Centre de Documentation...

Une publication assez régulière des ouvrages reçus au centre permettra à chacun de profiter du service ainsi créé. Pour profiter de ce service, un règlement s'est avéré nécessaire, nous le donnons après la publication des ouvrages reçus. Si vous le trouvez trop draconien, ou imprécis, si vous souhaitez l'un ou l'autre de ces ouvrages, écrivez moi :

Eric DEBARBIEUX
Labry
26160 LE POET LAVAL

OUVRAGES RECEMMENTS RECUS au Centre de Documentation

a/ Ouvrages généraux :

Bruno Couder, Jean Lecuit: "Maintenant lire n'est plus un problème pour moi, du refus de l'illettrisme au métier", Paris édit. Science et Service, ATD Quart Monde, Décembre 1983, 284 p.

b/ Revues :

N° spécial d'"IGLOOS" (ATD Quart Monde), 2° trimestre 1983, Marie-Claire Morel, "le procès des pauvres dans l'histoire", 104 p.

N° spécial "HOMO" n° XXII, Université Toulouse Le Mirail, "Regards actuels sur la déficience mentale", 7 articles dont: "Le sujet dit débile, le clinicien et la psychanalyse", "Aspects du Mainstreaming en Amérique du Nord", "Déficience mentale et théorie piagéticienne", 103 p.

c/ Mémoires CAEI (1983)

. Mimi Schotte: "La socialisation verra l'autonomie" (expériences en maternelle surtout).

. Michel Schotte: "Vers l'autonomie ou pratiques éducatives autogestionnaires".

. Elisabeth Calmels et collectif: "Contribution à la représentation de la relation parents-enfants-enseignants" (à travers les textes officiels et les discours politiques, syndicaux et pédagogiques).

Je profite de cet article pour remercier avec chaleur les camarades et les mouvements amis qui ont bien voulu enrichir notre documentation. Ils sont assurés que leurs travaux ne croupissent pas dans le fond d'un placard.

Toute réaction à leurs écrits sera immédiatement répercutée.

Je remercie beaucoup moins les stagiaires qui ont "oublié" d'envoyer leur mémoire, malgré le contrat passé, voire qui n'ont pas renvoyé les documents prêtés.

Eric DEBARBIEUX

Règlement du Centre prêt-documentation

1. Le centre de documentation est créé par la Commission E.S. en vue:
 - d'archiver les travaux de la Commission E. S. et de l'I.C.E.M.;
 - d'aider les travailleurs de la Com., mais aussi les chercheurs, les stagiaires, les collègues qui sésirent approfondir leur travail.
2. les conditions de prêt sont les suivantes:
 - Le prêt est consenti, sauf demande expresse pour une durée de 3 semaines renouvelables;
 - Il est limité à deux ouvrages;
 - Les frais de port sont à la charge de l'emprunteur, sauf s'il s'agit d'un travail exécuté pour la commission. De même pour tout service éventuel de photocopies d'articles.
 - Une caution de 50 F est demandée par chèque bancaire ou postal, détruit après le retour des ouvrages. En sont toutefois dispensés les responsables des secteurs de la commission.
3. Un catalogue général sera publié en 1984-85.
4. Le fonds du centre de documentation se compose:
 - des publications de la commission (Chantiers, dossiers, actes des stages, etc...);
 - des dossiers non publiés de la Com. (ex: cahiers de roulement des secteurs);
 - des publications de l'I.C.E.M.
 - des publications reçues à titre d'échanges divers;
 - d'acquisitions soumises à l'accord préalable du trésorier de l'A.E.M.T.E.S.
 - des mémoires C.A.E.I., des travaux et thèses universitaires; etc...

La Commission E. S. de l'I.C.E.M.

ENQUETE

demandée

par la C.E.L.

sur les outils
d'individualisation

des apprentissages utilisés dans
les classes spécialisées:

- Liste des fichiers utilisés dans ta classe ?
- Leur provenance:
 - . fabrication personnelle
 - . travail avec des copains
 - . Edition CEL
 - . Autre éditeur
- Entre les outils fabriqués par toi (seul ou en groupes) et ceux édités par la C.E.L., où se situe la différence:
 - . contenu ?
 - . programmation ?
 - . formulation des fiches,

- Penses-tu que les outils CEL que tu utilises sont tout à fait adaptés à ta classe ? Sinon pourquoi ?

- Penses-tu que :

* les classes spécialisées peuvent s'adapter aux outils CEL ?

* Que la CEL devrait éditer des outils plus adaptés à tous les enfants (y compris à ceux qui ont des problèmes)

* que la CEL devrait procéder à 2 éditions différentes.

* que les instituteurs spécialisés devraient prendre en charge l'édition de leurs outils (Commission E. S. par exemple) ?

* que c'est un problème insoluble ?

Envoyez vos réponses à Michel FEVRE sur recto seulement 12, rue A. Brault à : 94600 CHOISY LE ROI

ECHOS DES CIRCUITS D'ÉCHANGES

Les circuits d'échanges "PRATIQUES et RECHERCHES" sont en route

Ils sont nés au gré de vos propositions. Ils se développent en fonction des pistes mises en évidence... Relisez les numéros de Chantiers, dans la 2ème partie: Pages Coopératives. Plusieurs circuits fonctionnent déjà. Vous pouvez à votre tour en créer un...

I - Circuit d'échanges FICHES

de Jean-Pierre BOURREAU **MATHS-VIE**

Les échanges ont démarré, regroupant une dizaine de personnes. Déjà annoncé dans Chantiers à plusieurs reprises dans les Echos du Mois, ce circuit s'est mis en place autour de la conception de création et expérimentation de fiches.

Ces fiches étant en couleurs, nous cherchons un moyen de les reproduire pour qu'un exemple soit rapidement publié, restant le plus fidèle possible à la fiche d'origine.

Ce circuit est animé par: Jean-Pierre MAURICE
Le Fief Marron
Ste Radégonde des Pommiers
79100 THOUARS

Voici à partir de "Questions-Réponses" une présentation des objectifs et organisations pour participer à ce secteur qui regroupe des enseignants de SES mais aussi de C.M.. Alors, écrivez vite à Jean-Pierre !

QUESTIONS à Jean-Pierre MAURICE :

De Théette Tajan (32) : "Faut-il t'adresser une maquette de fiche avec le document réel ou une photocopie?" Je pense qu'il vaut mieux faire circuler des photocopies que des originaux. Théette et Ginette se proposent de produire une dizaine de fiches (ou plus). Voici encore un extrait de la lettre de Théette: "...vendredi j'ai donné la fiche sur les cartes grises à mes élèves. J'ai été déçue, pas un n'a su se débrouiller seul !... problème de compréhension de lecture...on a lu le début ensemble et j'ai d'abord parlé d'une simple 2 CV...après ils ont compris qu'il fallait regarder le tableau de gauche et ils ont continué avec plaisir."

Ceci rejoint un peu les propos de Mireille Gabaret (44) : "Tu aurais peut-être dû préciser le but de ces fiches et dire comment

elles s'inscrivent dans ton travail en maths. Car s'il s'agit d'un entraînement pour pouvoir se débrouiller avec ces situations réelles je pense que le processus n'est pas vraiment celui d'un apprentissage mais déjà d'une évaluation (Seul l'élève qui sait déjà pourra faire la fiche; ; ; et alors en a-t-il besoin?)

Il faudrait je crois détailler beaucoup plus, programmer le processus, prévoir des étapes, établir une progression dans la difficulté, aboutir à un test pour que l'utilisateur voit s'il a compris".

Mireille propose une programmation du travail sur un bulletin de paye (trop long à reproduire ici)...pourquoi se borner aux maths, propose encore Mireille: "On pourrait couvrir la globalité des démarches face au domaine de l'aspect administratif de la vie quotidienne."

Max Lonchamp + les collègues de la SES de Besançon (25) : "... Nous proposons donc de produire des fiches Maths-Vie, nous avons déjà répertorié des thèmes de fiche, d'expérimenter dans nos classes les productions...dès la rentrée de février; on t'expédiera une partie de nos travaux."

Bernadette Vernault (79) : se propose de me faire parvenir pour la fin du mois de janvier une dizaine de fiches.

Des REPONSES de Jean-Pierre MAURICE

Je vais essayer de répondre aux questions de Mireille: Pourquoi ces fiches et comment s'inscrivent-elles dans le travail maths en classe ?

* ces fiches s'inscrivent dans le cadre de l'individualisation du travail (6° et 5° SES: classes très hétérogènes); les situations maths vraiment motivées dans la classe sont assez rares (cf. les comptes de la coopé, coût d'un objet réalisé

8. Coop

en T.M., la cuisine, le Bar, etc...) On ne peut pas toujours parler des mêmes choses... donc j'introduis des situations nouvelles par l'intermédiaire des fiches, situations qui risquent de les concerner tout de suite (cf; calcul du voyage au Zoo de Royan) ou beaucoup plus tard (vos communications téléphoniques coûtent ?).

* Je propose donc ces fiches d'une façon individuelle en fonction de choses que j'ai appréciées chez le gamin :

- 1/ son niveau en lecture;
- 2/ ses possibilités en techniques opératoires;
- 3/ sa faculté de raisonnement;
- 4/ sa maturité (envie de travailler etc)

* Pour répondre à Mireille, j'ai voulu éviter aussi toute progression, test, étapes, etc...une situation de Vie-Maths il faut l'appréhender dans sa globalité. J'ai une quarantaine de fiches Maths-Vie; si pour chaque fiche je dois en créer encore une dizaine, je ne m'en sors plus! D'autant plus que cette progression sera utile et efficace pour certains et complètement inutile (voire dangereuse pour d'autres!). Je dis ça car il me paraît impossible de planifier et codifier avec mes gamins. Prenon un exemple: la carte grise dont parlait Théette: Quand je donne cette fiche à un gamin on commence par discuter (tous les 2: important!) Qu'est-ce qu'une carte grise? Quelle voiture a-t-on prise?, etc...Il peut donc faire un petit boulot de recherche mathématique à partir de la fiche...puis il commence le boulot en classe... pour faire cette fiche N° 24 la difficulté, c'est lire la carte, lire le tableau; le rapport entre ces deux lectures puis ensuite calculer le prix de la carte grise.

Le travail de progression, simplification dont parlait Mireille, je le fais oralement et en relation duelle. Parfois c'est l'échec car pour faire telle ou telle fiche il faut beaucoup de savoir (mathématique ou autre).

* Je crois qu'il n'est pas bon de proposer en travail individuel des fiches que le gamin "sait" faire.; quand in ne sait pas il faut se débrouiller: voir le maître, un copain qui sait, un parent, un voisin, etc...

* En maths j'ai abandonné toute idée de progression! 15 élèves! Où en sont-ils exactement individuellement? J'arrive à ne pas pouvoir répondre dans les

détails à cette question!

* En technique opératoire c'est peut-être plus évident...et encore!

* Quant au raisonnement, compréhension de l'écrit, maturité, etc... alors là c'est pas du gâteau.

Alors voilà, je propose ces fiches comme ça... ça marche... ça ne marche pas! Quand c'est vraiment l'échec, je lui propose quelque chose dans le même style, mais plus simple. parfois on travaille sur une fiche à 5 ou 6, quand la fiche est difficile. Ces fiches me servent souvent pour mettre en évidence un manque chez l'enfant; je m'aperçois par exemple qu'il ne sait pas lire un tableau, qu'il "pédale" dans la lecture des grands nombres...etc...etc... alors, toujours en relation duelle, j'essaie d'expliquer... qu'en restera-t-il?...ça c'est autre chose!

Voilà pourquoi je bricole dans mon petit coin, c'est parfois pour moi super-fatigant car il faut passer de l'un à l'autre, se remémorer rapidement une fiche conforter l'un, corriger l'autre, proposer autre chose à un quatrième... enfin...vous connaissez!

p. 9 un exemple de fiche

J.-P. MAURICE

CORRESPONDANCE :

En ce début février :

* 70 demandes de correspondance "classe à classe" ont été enregistrées;

* 10 classes sont regroupées dans le circuit "correspondance naturelle".

*** Un léger retard et un travail plus important pour le coordinateur (Patrick Chrétien) ont été dus à une baisse légère des demandes et aux problèmes provenant du Centre de tri de Lyon.

*** N'hésitez pas à envoyer à Patrick CHRETIEN
le Haut du Bourg

69870 LAMURE/AZERGUES

vos témoignages sur la correspondance que vous menez cette année.

HEURE - DUREE .

FICHER Maths-Vie (situations vie courante)

- ① le matin, à Toulouse, je peux prendre le Capitole pour aller à Paris. A quelle heure part-il de Toulouse?
- ② A quelle heure ce train arrive-t-il à Limoges, à Paris?
- ③ Pour aller à Limoges, combien de temps suis-je resté dans le train?.

Voici un exemple de notre fichier. Ce travail s'inscrit dans le cadre du travail individualisé en 6ème et 5ème de S.E.S.

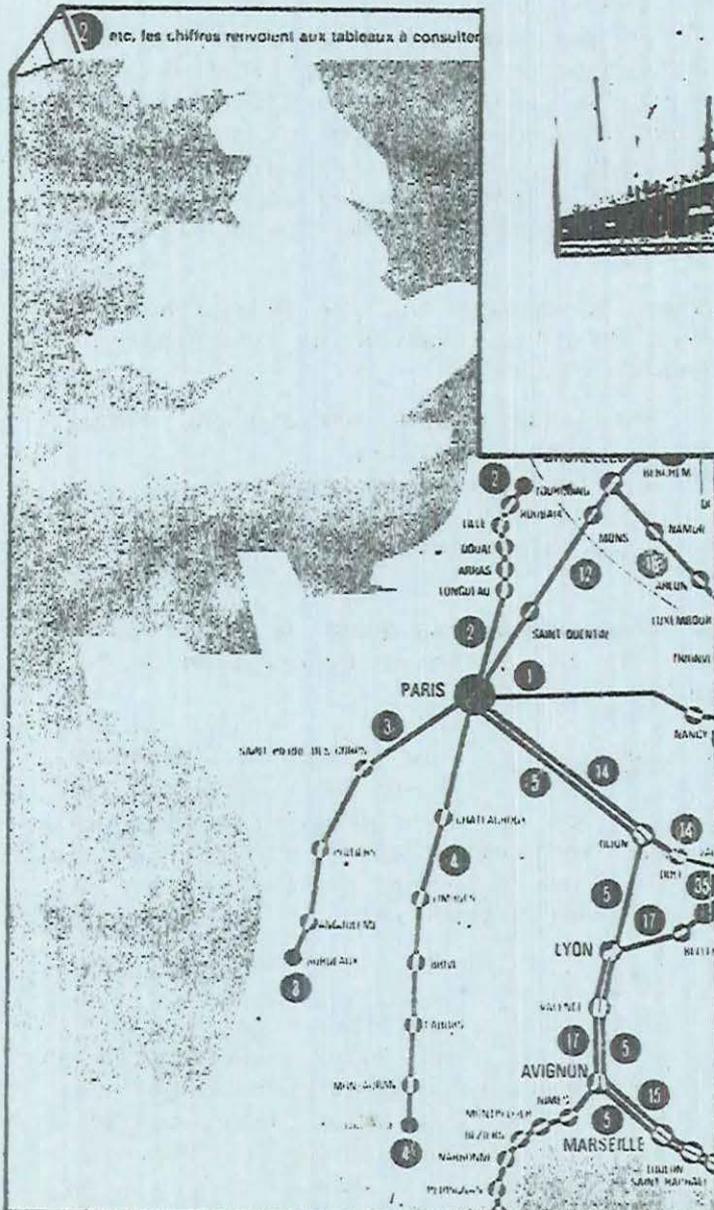
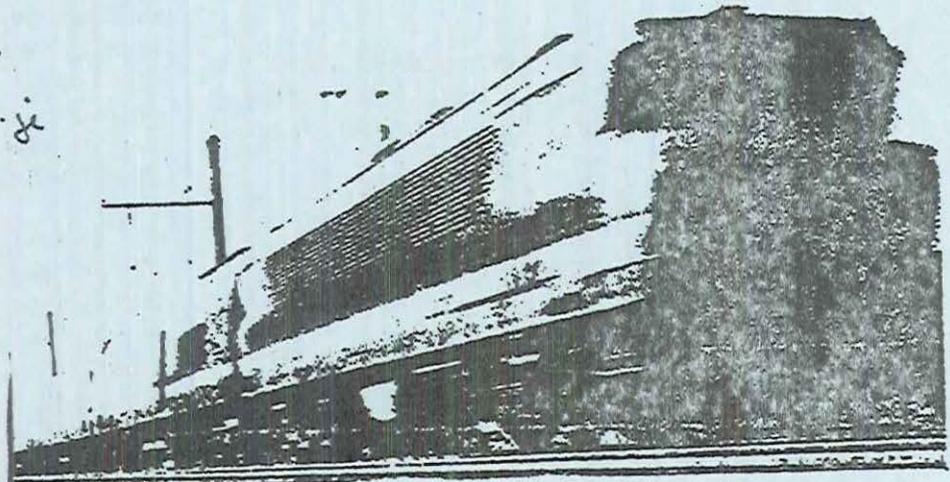
Notre but est de travailler avec des documents réels (les couleurs des documents sont importantes); (1)

Qui veut participer à un circuit échanges ? (2)

Prendre contact avec : **Jean-Pierre MAURICE**
 Le Fief Marron
 Ste Radegonde des Pommiers
 79100 THOUARS

(1) Note de la rédaction: La reproduction de cette fiche dans Chantiers nous a imposé, pour des raisons techniques une légère modification de la mise en page d'une part; et d'autre part nous ne pouvons reproduire le photo en couleurs. Avec nos excuses.

(2) Avez-vous ce genre de fiches dans vos classes ?



“Le Capitole” qui relie matin et soir Paris à Toulouse (et vice versa) est le premier né d’une nouvelle génération de trains français : celle du 200 km/h. Il circule en effet à cette vitesse sur la Section Etampes-Vierzon. C’est aussi le train le plus rapide de France puisque sur le parcours Paris-Limoges il réalise une vitesse moyenne de 138 km/h. Pour pratiquer le 200 km/h, les locomotrices de ce train ont été munies d’un dispositif spécial qui annonce à bord de la cabine de conduite l’indication de signaux encore invisibles du conducteur. Les quatre “Capitole” quotidiens sont remorqués par des locomotrices de 8000 ch, du type CC 6500. Les voitures, conçues pour les très grandes vitesses, sont parmi les plus confortables du parc de la SNCF et équipées de la climatisation. “Le Capitole” appartient à la grande famille des Trans-Europ-Express.

3		PARIS ↔ BORDEAUX	
L'Étendard		Aquitaine	
dir.	25	21	24
25	7:51	17:50	11:58
26	9:25		13:40
27	10:01		14:44
28	10:48		15:59
29	11:53	11:30	17:20
Paris-Austerlitz A Saint-Pierre-des-Corps A Poitiers A Angoulême Bordeaux-Saint-Jean		A A A A	
■ SEULEMENT ■ AQUITAINES ■ Seul les dimanche et soir les 24, 25, 31 XII et 1 ^{er} I. ■ Seul les samedi, dimanche et fêtes et soir les 24 et 31 XII. ■ Seul les samedi et soir les 23, 24, 30, 31 XII.			
4		PARIS ↔ TOULOUSE	
Le Capitole (du matin)		Le Capitole (du soir)	
dir.	25	26	27
25	7:41	18:00	13:47
26	9:30	1	15:58
27	10:38	10:50	17:52
28	11:49	11:51	19:01
29	12:40	12:53	20:15
30	13:19	13:32	21:09
31	13:48	14:02	22:11
Paris-Austerlitz A Chartres A Brive-la-Gaillarde A Cahors A Montauban Toulouse-Matabiau		A A A A A	
■ SEULEMENT ■ AQUITAINES ■ Seul les samedi 24 et 31 XII.			

II - Secteur ENFANTS DE MIGRANTS: informations

* Action Fraternelle (7, rue de Cambrai 75019 Paris) vient de publier la nouvelle édition refondue de "Pour une approche culturelle du monde arabe". Dossier très intéressant sur les principaux aspects de la civilisation maghrébine. (40 F + 10 F de frais d'envoi)

* Le CNDP Migrants (91, rue Gabriel Péri 92120 Montrouge) vient de sortir un additif à sa bibliographie de livres pour enfants et jeunes sur l'immigration. on peut demander l'additif seul (gratuit) ou la bibliographie + l'additif (12 F Franco).

* Au programme de "ENTREE LIBRE" (émission TV du CNDP diffusée par FR 3 les samedis après-midi) des thèmes interculturels :

25 février 84: les immigrés de la 2ème génération.

et du 12 mai au 2 juin: 4 émissions

"On les appelle étrangers"

- On peut obtenir des copies vidéo en s'adressant au CNDP Distribution, 29, rue d'Ulm 7523 Paris.

* Parutions de Contes Vietnamiens:

- aux Ed. "Clé International" (Nathan diff.) :
2 albums pour 6/8 ans - "La princesse et le pêcheur"; "la légende du sel" (bilingue)
- aux Ed. SUDESTASIE: "La légende du ver à soie" (conte présenté en Vietnamien, Khmer, lao et français).

* Disques: Musaïca, Chansons d'enfance des immigrés - 2 disques et 1 livret.
Prix Ecoles: 184 F - (Disques DEVA, 32, rue des Cordeliers - 75013 Paris).

* "L'arbre à livres", Librairie internationale pour le Jeunesse (76, Bd saint Michel 75006 Paris) propose des livres en langues étrangères.

Infos puisées dans "Migrants-Nouvelles"

Jean-Claude SAPORITO, La Riola, Sclos de Contes - 06390 CONTES

As-tu participé à la campagne :
300 ABONNES NOUVEAUX

Il est encore temps pour le faire
Nous comptons sur toi. Merci.

III - Circuits INFORMATIQUE

Pour des échanges à l'école
sur les micro-ordinateurs
en classe; vos réactions, propositions
à:

Philippe SASSATELLI

Rue Champgris, St martin des champs

77320 LA FERTE GAUCHER

UTILISATION D'UN MICRO-ORDINATEUR,
en classe de SES
(Collège Jean campin. (77))

L'utilisation d'un ou de plusieurs micros dans une classe nécessite et implique une nouvelle façon de concevoir et d'organiser l'enseignement. En effet il serait impossible de faire passer à la suite tous les élèves d'une classe pour réaliser un exercice: la journée n'y suffirait pas et ce serait une caricature d'individualisation du travail.

Le travail de ma classe est individualisé et personnalisé pour chaque enfant dans un projet global coopératif du groupe classe. L'introduction d'un micro-ordinateur dans la classe ne modifie en rien son organisation. L'ordinateur est un outil de plus pour développer au maximum les potentialités de chaque élève.

Trois directions ont été prises au niveau de l'utilisation de l'ordinateur dans la classe :

- 1° l'enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.);
- 2° l'ordinateur prothèse;
- 3° l'ordinateur facteur de création et d'expression.

Quelques précisions quant au fonctionnement de la classe et description de ce qui se fait.

a/ Organisation : le passage à l'ordinateur d'un élève est réglé par ce que l'on appelle le plan de travail individuel, comme cela peut être réglé pour d'autres activités de la classe (voir ci-dessous).

b/ Contenu :

- * L'E.A.O. : les élèves ont à faire des exercices d'apprentissages qui correspondent à leur niveau comme cela peut se passer en travail d'apprentissage au niveau de

l'orthographe ou mathématique sur fichiers auto-correctifs ou livrets programmés, avec l'avantage d'une véritable personnalisation. Les élèves peuvent travailler avec leurs données.

Le passage à l'ordinateur se situe durant les temps d'activités personnelles (2 heures environ par journée) le temps de passage étant limité comme les autres activités personnelles à $\frac{1}{2}$ heure, un ordre de passage a été institué lors d'un conseil de coopérative.

* **L'ordinateur** facteur de création et d'expression: Les élèves par équipes de deux vont à l'ordinateur durant 2 heures pendant les temps d'ateliers d'expression qui ont lieu 2 après-midi par semaine. Durant ce temps ils s'initient à la programmation et apprennent à se servir des possibilités de l'ordinateur.

* L'ordinateur "prothèse" : le micro, grâce à un programme adapté peut apporter une aide importante dans une classe. Par

exemple: la gestion par les élèves des décisions, de l'argent de leur coopérative, qui nécessite, pour une bonne efficacité d'avoir une vue d'ensemble des problèmes qui se posent et de trouver des solutions adéquates. Ceci pose aux élèves de SES un réel problème car la majorité... d'entre eux vivent dans le concret, au jour le jour; ils éprouvent de grosses difficultés à raisonner dans l'abstrait : le micro, dans ce sens, peut les aider.

Philippe Sassatelli

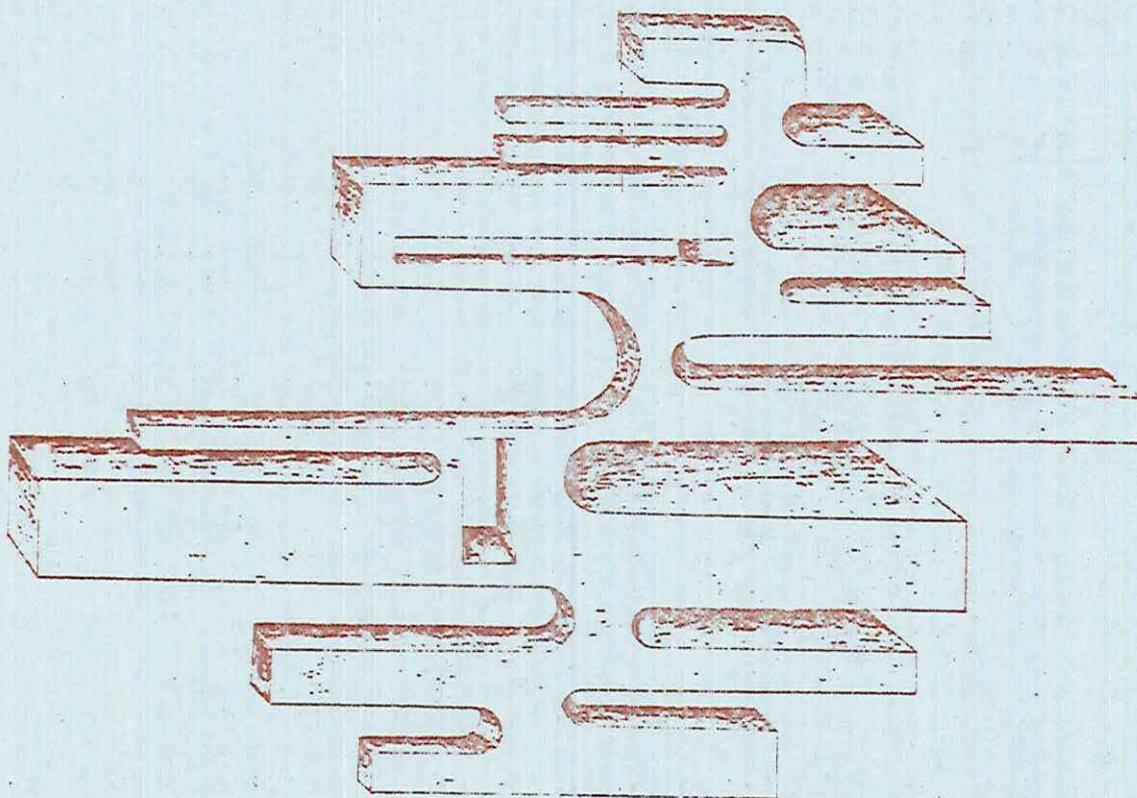
* Il existe à l'ICEM des circuits de travail à propos de l'Informatique à l'école. Ils sont regroupés en 2 pôles:

* **INFORMATICEM**

(qui édite aussi un bulletin)

Bernard MONTHUBERT
60, Résidence Jules Verne
86160 CHATELLERAULT

* **Piste TELEMATIQUE** : Alex LAFOSSE
69, rue Jean Jaurès
Coulounieix
24000 PERIGUEUX



ANNONCES ANNONCES ANNONCES ANNONCES ANNONCES ANNONCES ANNONCES ANNONCES§ LES BONNES ADRESSES... à chacun sa B.A. !~~~~~
~ Envoyez les vôtres ! ~
~~~~~

- ✱ INSTITUT INTERNATIONAL DU COTON  
242 bis Boulevard St Germain - 75007 PARIS.  
"...pour recevoir documentation et échantillons. Michèle Marchetti-Murati (20)."
- ✱ Bureau d'information pour la promotion du fil à tricoter  
445 Boulevard Gambetta. BP 12 - 59976 TOURCOING Cedex.  
"...demander documentation et échantillons. M.M.M. (20)"
- ✱ Syndicat Professionnel des Distributeurs d'eau et  
Exploitants des Réseaux d'assainissement  
9, rue de Phalsbourg - 75854 PARIS Cedex 17.  
"...pour obtenir renseignements et documentation sur l'eau et ses problèmes de  
distribution. Bernard Auzou (92)."
- ✱ Agence financière du Bassin "Seine Normandie"  
10-12, rue du Capitaine Ménard - 75732 PARIS Cedex 15.  
"...pour obtenir renseignements et documentation sur l'eau... B.A. (92)."

§ Après les B.A. BA, voici le B.O. Beau par Adrien Pittion-Rossillon.

- ∞ BOEN n°3 du 19.1.84 : note de service n°83-508 du 13.12.83 :  
"Photos scolaires" : Un rappel important : la coopé n'est pas une caisse à sous !  
..."Seule la prise de photo de classes est autorisée. Toute prise de vue indivi-  
duelle est proscrite."...
- ∞ BOEN Spécial 1 du 12.1.84 : "Préparation de la rentrée 84."  
Quelques points intéressants ou à débattre :
  - ACCUEIL DE TOUS les enfants dans une "école de tous" pour la "société de tous"  
impliquant l'hétérogénéité.
  - PREVENTION, DEPISTAGE PRECOCE de causes de handicaps (non définis), de diffi-  
cultés légères (non définies).
  - L'EQUIPE PEDAGOGIQUE des maîtres (non définie) est nécessaire, ne se décrète  
pas, mais s'institue par l'opiniâtreté et la motivation...
  - Etc.

§ DERNIERE ANNONCE :

Et oui ! Il semble bien que vous soyez en train de lire la Dernière Annonce de la  
rubrique Entraide Pratique.  
En effet, comme signalé dans le n°6, les lecteurs de CHANTIERS utilisent de moins  
en moins cette page ! Nous ne recevons plus, ni Annonce à publier, ni Appel à lancer.  
Donc dans le prochain n°, cette page risque d'être vide !

APPELS APPELS§ APPEL n°14 :

Les appels ne se ramassent pas à la pel'. C'est ici le dernier que nous lan-  
çons et qui est, en fait, un RAPPEL concernant les MINI-DOSSIERS DEMARRAGE :  
Comme vous l'avez peut-être lu dans les précédentes rubriques E.P., nous avons tenté  
de mettre en place des Mini-Dossiers pour aider les gens qui démarrent.  
A ce jour nous n'avons eu que très peu de réponses, trop peu en tout cas pour pou-  
voir mettre ces MDD à la disposition des lecteurs !  
Chacun est sûr que ce qu'il fait est très modeste et connu des autres ! Mais si cha-  
cun se souvenait de son démarrage, peut-être réaliserait-il à quel point son simple  
témoignage sur ce qu'il FAIT tous les jours est vraiment indispensable !  
Il n'est pas trop tard ! Relisez les appels antérieurs, prenez un stylo noir, une  
feuille blanche et ... ne dites plus POURQUOI MOI, mais POURQUOI PAS !

Adressez votre contribution à L'ENTRAIDE PRATIQUE à Patrick ROBO (adresse page 1.C.)